

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par Eusèbe Sénécal & fils, Montréal.

Vol. XI. No 3.

MONTREAL, MARS 1888.

{ Un an \$1.00
payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

“ En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'agriculture* n'est que de trente centins par an pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pourvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Sénécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole.”—RÉDACTION. Toute matière destinée à la rédaction doit être adressée au directeur de l'agriculture, Québec.

PARTIE OFFICIELLE.

Table des matières.

A nos lecteurs.....	33
Délibérations du Conseil d'agriculture de la province de Québec.....	33
Convention annuelle de la société d'industrie laitière.....	36
L'avenir de l'industrie laitière au Canada.....	42
Industrie laitière.....	43
Nouvelle industrie domestique.....	43
Nos gravures.....	44
Grange allemande.....	44
La race espagnole.....	45
Correspondance—A nos correspondants.....	46
Petites centrifuges à bras—Silos.....	46
Silo et ensilage.....	46
Sons d'avoine, terres noires.....	47
Nourriture du bétail vs. foin vendu.....	47
Colonic du Nominique.....	47
Pintades.....	48
Echo des cercles.....	48
Cercle agricole chez les acadiens.....	48

A NOS LECTEURS.

Un rapport détaillé de la convention de la société d'horticulture de Montréal et de l'association des producteurs de fruits de la province de Québec, tenue à Québec en février dernier, est forcément remis au mois prochain pour faire place aux nombreuses et intéressantes correspondances qui sont publiées dans le présent numéro.

J. C. CHAPUIS.

Délibérations du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

(Approuvées par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil le 28 octobre 1887.)

Québec, 2 mai 1887.

Présents: Les honorables MM. Dionne, Ouimet, Ross et Beaubien, et MM. Blackwood, Browning, Casavaut, A. Casgrain, E. Casgrain, DeBlois, Guilbault, Gibb, Lussier, Martin, Marsan, Massue, Tarte, S. Lesage, assistant-commissaire de l'Agriculture.

Présidence de M. L. H. Massue.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et approuvé. M. le Président explique au Conseil les raisons pour lesquelles il n'a pas convoqué cette assemblée plus tôt, et, à l'appui de ces explications, il cite une lettre de l'assistant-commissaire de l'Agriculture.

L'honorable G. Ouimet fait rapport que, conformément au désir de ce Conseil, il a examiné les rapports des différentes écoles d'agriculture; qu'il a constaté que quelques-uns de ces rapports renferment des considérations qui ne se rattachent pas directement au fonctionnement des écoles, ce qui a pour effet de rendre ces rapports d'une longueur inutile, et, à ce sujet, il fait la proposition suivante:

L'honorable G. Ouimet, secondé par M. DeBlois, fait motion: Que, à l'avenir, les rapports des écoles d'agriculture ne devront contenir que ce qui a rapport: 1° A l'école elle-même, quant aux terrains et bâtiments; à l'instruction qui se donne aux élèves; au nombre des élèves, à la date de leur entrée, celle de leur sortie; l'endroit où ils se sont établis après leur sortie; la correspondance avec les élèves sortis et, si elle a

existé, en donner un résumé; 2° Au nombre des élèves sortis qui se livrent à l'agriculture, et à quel endroit; 3° Au travail des élèves, la rémunération, l'étendue des fermes, la culture dans tous ses degrés, l'horticulture, l'arboriculture, etc; 4° Aux recettes et dépenses; 5° Aux détails des fermes, des animaux et de ce qui s'y rapporte. Que toutes dissertations, remarques ou observations que le corps enseignant ou ceux de la direction des écoles désirent faire au Conseil, devront être par rapports spéciaux ou requêtes séparées du rapport de l'école elle-même. Que les rapports envoyés soient regus et adoptés.

M. Blackwood, secondé par l'honorable G. Ouimet, fait motion: Que le gouvernement de cette province soit prié de protéger les élèves des collèges vétérinaires qui ont obtenu et ceux qui obtiendront des brevets ou diplômes pour la pratique de leur profession en faisant adopter une loi à l'effet d'empêcher toute personne de pratiquer l'art vétérinaire dans un rayon de 20 milles où sera établi un médecin vétérinaire. Et de plus, que ceux qui ont reçu leur instruction gratuitement dans une des écoles vétérinaires soient obligés de se livrer à l'exercice de leur profession dans cette province, durant les trois années qui suivront leur sortie de l'école, et donner un cautionnement à cette fin.

L'honorable M. Dionne, secondé par M. Tarte, fait motion, en amendement: Que la première partie de la motion soit retranchée, et que la motion se lise comme suit:

Ce Conseil est d'opinion que ceux des élèves des collèges vétérinaires qui obtiendront des brevets ou diplômes pour la pratique de leur profession et qui ont reçu leur instruction gratuitement dans une école vétérinaire soient obligés de se livrer à l'exercice de leur profession dans la province, pendant les trois années qui suivront leur sortie de l'école, et de fournir un cautionnement à cette fin.

La motion en amendement étant mise aux voix, est adoptée sur la division suivante:

Pour: MM. DeBlois, Gibb, Lussier, E. Casgrain, Casavant, Dionne, Tarte, Marsan, A. Casgrain, Guilbault et Martin—11.

Contre: MM. Browning, Blackwood et Ouimet—3. La motion principale, telle qu'amendée, est adoptée sur même division.

Le secrétaire soumet au Conseil le rapport du comité exécutif sur l'examen qu'il a fait des programmes d'opération de certaines sociétés pour la présente année.

Argenteuil.—Approuvé, pourvu que le concours des terres ait lieu suivant les règlements du Conseil.

Bagot.—Approuvé, à la condition que cette société, en outre de ses concours de paroisses, ait aussi un concours de comté pour les terres les mieux cultivées.

Beauce.—Approuvé aux mêmes conditions que la société de Bagot.

Bonaventure No. 2, Div. A.—Approuvé.

Brôme.—Approuvé.

Champlain.—Approuvé, à la condition que l'étalon acheté par cette société soit de race pure avec un pedigree à la satisfaction de ce Conseil.

Charlevoix No. 2.—Avant toute chose, cette société devra avoir un concours des terres les mieux cultivées; ce concours étant fait, cette société pourra disposer du restant de ses fonds suivant son désir, pourvu que pas plus de la moitié de la souscription, de quelque nature que ce soit, soit dépensée en achat de graines.

Châteauguay.—Le programme de cette société est approuvé à la condition expresse qu'elle aura un concours de fermes les mieux tenues suivant les règlements de ce Conseil.

Chicoutimi No. 1, Div. A.—Le programme de cette société est approuvé à la condition que l'étalon acheté par cette société sera de race pure, avec un pedigree à la satisfaction

du Conseil, et que l'octroi à cette société ne lui sera payé que sur production d'une preuve satisfaisante que l'étalon ainsi acheté est vraiment de race pure.

Gaspé No. 2, Div. A.—Demande refusée, étant contraire à la loi. Cette société pourra employer ses fonds soit à tenir une exposition agricole, soit à acheter des animaux de race pure aux mêmes conditions que Chicoutimi No. 1, Div. A.

Gaspé, No. 2, Div. B.—Programme approuvé.

Iberville.—Programme approuvé.

Kamouraska.—Programme approuvé, à l'exception de la souscription qui devra être faite conformément à l'Acte d'agriculture.

Laprairie.—Programme approuvé.

Laval.—Cette société est exempte, cette année, de tout concours, et permission lui est accordée d'employer tous ses fonds au paiement de l'étalon Clydesdale qu'elle a acheté, ce printemps, au prix de deux mille piastres (\$2,000.)

L'Assomption.—Programme approuvé.

L'Islet.—Programme approuvé.

Mégantic No. 2.—Programme approuvé, à la condition que cette société informe ce Conseil du prix de location payé pour les services des taureaux et mentionne la race à laquelle appartiennent ces taureaux. Et le Conseil s'ajourne à 2 heures P. M.

SÉANCE DE 2 HEURES P. M.

Les mêmes étant présents, le secrétaire continue le rapport du comité exécutif sur les programmes des sociétés d'agriculture.

Montcalm.—Programme approuvé.

Montmorency, No. 1.—Programme approuvé.

Napierville.—Programme approuvé.

Nicolet.—Cette société devra avoir un concours des terres les mieux tenues, à peine d'être privée de son octroi. Cette condition accomplie, le comité n'a pas d'objection à ce que cette société ait son exposition à Bécancour ou aux Trois-Rivières. La moitié seulement de la souscription de ses membres devra être employée à l'achat de graines; le comité ne peut approuver le règlement de cette société par lequel il lui serait loisible de payer le dîner des officiers et directeurs à même les fonds de la société.

Pontiac.—Programme approuvé, pourvu que cette société ait été exemptée antérieurement du concours des fermes.

Portneuf.—Cette société devra avoir, d'abord, un concours des fermes les mieux tenues. Le reste de son programme est approuvé.

Québec Comté.—Permission d'avoir une exposition agricole, après avoir eu un concours des terres les mieux tenues.

St-Jean.—Cette société devra avoir un concours des terres les mieux tenues et pourra ensuite employer la balance de ses fonds à payer son achat.

Saguenay.—Cette société ne pourra dépenser que la totalité de sa souscription à l'achat de graines, et elle sera tenue de dépenser le montant de l'octroi du gouvernement pour une exposition agricole.

Témiscouata.—Programme approuvé, pourvu que tout le montant de \$150, tel que voulu par le Conseil, soit offert en prix dans le concours des terres les mieux cultivées.

Terrebonne.—Programme approuvé, pourvu que les prix offerts soient distribués suivant les règlements du Conseil d'Agriculture.

Deux-Montagnes.—Requête accordée, à la condition que cette société se conforme à la loi réglant les formalités à prendre pour fixer d'une manière permanente le lieu où doivent se tenir les expositions de comté.

St-Hyacinthe.—Programme approuvé, à la condition que cette société ait le concours des terres les mieux cultivées qui est obligatoire cette année.

Yamaska.—Programme approuvé.

Hochelega.—Cette société est exempte de tout concours, cette année, à l'exception d'un concours de labour auquel cette société invite tous les laboureurs de la Puissance.

Résolu : Que ce conseil confirme et approuve la décision du comité exécutif relativement au programme des sociétés d'agriculture.

Résolu : Qu'une circulaire soit immédiatement adressée à toutes les sociétés d'agriculture qui n'ont pas encore transmis leur programme d'opération pour la présente année, requérant ces sociétés d'envoyer ces programmes le ou avant le 1er juin prochain, sous peine d'être privées de leur octroi ; que ces sociétés aient à se conformer strictement aux obligations imposées par ce Conseil.

M. Marsan, secondé par M. Guilbault, fait motion : Que, en considération des observations faites par M. Casavant, relativement à la pétition et à l'octroi de la société d'agriculture du comté de Bagot, il soit nommé un comité spécial composé de M. Marsan, président, MM. Browning, Casavant, Blackwood et Tarte, pour s'enquérir des résultats produits par les concours des terres les mieux tenues, imposés aux sociétés d'agriculture, et étudier les modifications qu'il pourrait être utile de faire aux règlements de ce Conseil relativement à ces concours, avec prière de faire rapport à une assemblée subséquente de ce Conseil. (Adopté.)

M. Lesage, assistant-commissaire de l'Agriculture, informe le Conseil que M. P. B. Benoit a envoyé au département sa résignation comme membre de ce Conseil.

Résolu unanimement : " Que c'est avec beaucoup de regret que ce Conseil a appris la résignation de M. B. P. Benoit, lequel a toujours été un de ses membres les plus utiles par ses connaissances et son expérience pratique dans la science agricole."

Conformément à l'avis de motion qu'il a donné à la dernière séance de ce Conseil, l'honorable G. Ouimet attire l'attention du Conseil sur le mémoire de M. Chapais qui se trouve dans le rapport de l'honorable Commissaire de l'Agriculture publié en 1884, sur le fonctionnement des sociétés d'agriculture de cette province.

Après une longue discussion sur ce sujet, l'honorable G. Ouimet, secondé par M. Blackwood, fait motion :

Que ce Conseil a considéré le mémoire de M. J. O. Chapais, qui se trouve dans le rapport de l'honorable Commissaire de l'agriculture de 1884, relativement au fonctionnement des sociétés d'agriculture de cette province ; qu'il résulte de ce mémoire qu'un grand nombre de ces sociétés ne se conforment point à la loi et aux règlements du Conseil d'agriculture. En conséquence, ce Conseil prie l'honorable Commissaire de lui fournir les moyens suffisants de s'assurer les services d'un inspecteur pour cet objet, et que cet officier soit choisi dans le département de l'honorable Commissaire, en vue de diminuer les dépenses autant que possible. (Adopté.)

Et le Conseil s'ajourne au lendemain, à 9.30 hrs A. M.

SEANCE DU 4 MAI, 9.30 HEURES A. M.

Les mêmes étant présents, M. le Président expose que l'octroi du Conseil en faveur des écoles d'agriculture s'élève, pour chaque école, à \$1,800 par année : Que les seules ressources de ce Conseil pour rencontrer cette obligation lui viennent des 8 $\frac{1}{2}$ sur les \$50,000 votées pour les sociétés d'agriculture, produisant une somme de \$4,000 : qu'il existe trois écoles d'agriculture ayant chacune droit à \$1,800, soit un total de \$5,400, laissant ainsi un déficit annuel de \$1,400.

L'honorable G. Ouimet, secondé par M. A. Casgrain, fait motion : Que l'honorable Commissaire de l'agriculture soit respectueusement prié de faire mettre dans les estimés supplémentaires, en addition à la subvention ordinaire accordée à ce Conseil, la somme de \$1,400 pour lui permettre de com-

bler le déficit qui existe annuellement par l'accomplissement de ses obligations envers les écoles d'agriculture de la province. (Adopté.)

M. Tarte, secondé par M. E. Casgrain, fait motion : Que, vu la réponse de l'hon. premier ministre à une interpellation de M. Tessier et se lisant ainsi : " Le gouvernement croit qu'il serait juste que cette exposition fût tenue à Québec cette année, et espère que le Conseil d'agriculture sera de la même opinion," ce Conseil désire seconder les vues exprimées par le chef du gouvernement. (Adopté, sur division.)

M. Casavant, secondé par M. Guilbault, fait motion : Que le gouvernement soit respectueusement prié de présenter, pendant la présente session, une loi semblable à celle passée par la législature de la province d'Ontario pour empêcher la diffusion des maladies contagieuses dans la race chevaline. (Adopté.)

À ce moment, le Conseil reçoit la visite des honorables MM. Mercier, McShane et Garneau.

L'honorable premier ministre remercie le Conseil d'avoir secondé les vues du gouvernement en décidant que la prochaine exposition provinciale aurait lieu, cette année, dans la ville de Québec. L'honorable premier ministre profite de la circonstance pour féliciter le Conseil des importants services qu'il avait rendus à la cause agricole, et exprime l'espoir que les bonnes dispositions du Conseil ne lui feront pas défaut dans l'avenir. Il promet de faire mettre dans les estimés supplémentaires la somme demandée par le Conseil pour rencontrer les besoins des écoles d'agriculture ; puis, ces messieurs se retirent.

Le secrétaire fait la lecture d'une lettre de M. J. A. Couture, surintendant du département vétérinaire de l'Université Laval, exposant que " l'École vétérinaire de Québec, désirant " être vis-à-vis le Conseil d'agriculture sur le même pied que " le collège vétérinaire de Montréal, prie ce Conseil de vouloir bien la prendre sous son patronage."

L'honorable M. Ross, secondé par M. E. Casgrain, fait motion : Que ce Conseil est prêt à accéder, avec plaisir, à la demande de M. le professeur Couture, aussitôt que le gouvernement lui en aura donné le pouvoir, pourvu que l'Université Laval y consente. Le secrétaire du Conseil est autorisé à se mettre en rapport avec les autorités de Laval et le gouvernement pour connaître leurs intentions. (Adopté.)

M. Bernatchez, président du comité agricole de la Législature de Québec, est introduit et donne de longs détails sur le rapport que ce comité doit présenter à la Législature.

M. Guilbault, secondé par M. Chartier, fait motion : Que MM. Dionne, A. Casgrain, E. Casgrain, Tarte et l'hon. J. J. Ross, forment un comité chargé d'étudier le projet de la création d'un " haras " dans cette province, et de faire un rapport qu'ils devront soumettre à ce Conseil et au gouvernement. (Adopté.)

Résolu : Qu'il soit nommé un comité composé de M. Tarte, président, MM. E. Casgrain et A. Casgrain, chargé d'étudier la question de la création d'un livre de généalogie pour la race des chevaux canadiens, en conformité de l'acte Vict. 48, ch. 7, des Statuts de cette province, et de faire rapport.

M. E. Casgrain, secondé par M. Martin, fait motion : Vu les représentations qui m'ont été faites, comme un des anciens juges, par les exposants de la province de Québec, lors de la dernière exposition, relativement au règlement qui permettait à un exposant de remporter plus d'un prix dans une même classe, lorsqu'il y a plusieurs exposants dans cette dite classe ; attendu qu'un grand nombre d'exposants sont d'opinion que, pour l'avantage de tous, cette clause de la liste des prix devrait être changée, il est résolu : Que ce Conseil recommande au comité permanent de l'exposition de modifier ce règlement de manière à ne pas permettre qu'un concurrent puisse avoir plus d'un prix dans une classe où il y aurait

plusieurs exposants; cette règle ne devant pas s'appliquer lorsqu'il n'y a qu'un seul concurrent dans une même classe. (Adopté.)

Et le Conseil s'ajourne.

(Signé)

GEORGES LÉCLÈRE,
Secrétaire.

Convention annuelle de la société d'industrie laitière.

Les onze et douze janvier dernier, la société d'industrie laitière de la province de Québec a tenu à Saint-Hyacinthe sa grande convention annuelle.

Le dix janvier au soir, il y a eu, au bureau de M. J. de L. Taché, secrétaire de la société, une assemblée du bureau de direction, dans laquelle ont été arrêtés le programme de la convention et expédiées quelques affaires d'administration.

La convention s'est ouverte le onze janvier, dans la salle d'audience du palais de justice.

On remarquait dans l'audience les révérends MM. Gérin, Chartier, Provancher, Prince, Béliveau, Allaire, Gravel, Laroche, Choquette, Montminy, Coté; les R. P. Maricourt, dominicain; Antoine, Jean-Baptiste, trappistes; MM. Bernatchez, Beauchamp, Leblanc, M. P.; MM. Lesage, Dr. Couture, Marsan, Brodeur, Lynch, Roy, McDonald, Casavant, Couture, Chapais; plusieurs citoyens de Saint-Hyacinthe et des environs.

Il y a eu une bonne assistance à toutes les séances de la convention, mais cependant un peu moins nombreuse que par les années dernières. Ce sont les patrons qui ont assisté en moins grand nombre qu'à l'ordinaire. Par contre, un grand nombre de fabricants ont suivi avec attention toutes les séances.

PREMIER JOUR DE LA CONVENTION.

SÉANCE DU MATIN.

L'honorable M. de La Bruère, président, ouvre la séance à dix heures du matin.

Les membres actuels de la société et ceux des assistants qui désirent devenir membres sont invités à payer leur contribution annuelle. Un bon nombre de membres se font inscrire.

M. Marsan, secondé par M. Bernatchez, propose que le révérend M. Gérin et M. J. C. Chapais soient nommés auditeurs pour examiner les comptes du secrétaire. Proposition adoptée.

M. Chapais, secondé par M. l'abbé Montminy, propose qu'un comité soit nommé pour examiner des échantillons de fromage gras et demi-gras, ainsi que des échantillons de beurre qui sont soumis à la convention pour l'examen. Proposition adoptée.

M. Chicoine, secondé par M. Fortin, propose que MM. Langlois, Vaillancourt et Delongchamps forment le comité pour examiner les échantillons de beurre. Proposition adoptée.

M. Bernatchez, secondé par M. l'abbé Gérin, propose que MM. Coté, Wilson et Vaillancourt forment le comité pour examiner le fromage. Proposition adoptée. Refus de M. Wilson, nommé d'abord, d'agir comme membre de ce comité.

M. Lynch, secondé par M. Chapais, propose qu'une subvention de cinquante piastres soit offerte pour encourager la formation d'une société locale d'industrie laitière dans le district de Missisquoi. M. Lynch dit quelques mots, ainsi que M. Chapais, à l'appui de cette motion qui est adoptée.

M. le président fait part à la convention de lettres reçues des honorables MM. Joly et Beaubien, et de MM. Lemire et Guay exprimant leur regret de ne pouvoir assister à la convention. Puis il donne le détail du programme de la séance de l'après-midi et ajourne la convention de midi à une heure et demie, P. M.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

M. le président ouvre la séance à une heure et demie.

Un incident se produit, à la suite du refus de M. Wilson d'agir comme membre du comité chargé d'examiner le fromage. M. l'abbé Montminy, secondé par M. l'abbé Chartier, propose que M. Fortin remplace M. Wilson. Proposition adoptée.

À la suite de cet incident, l'honorable M. B. de LaBruère, président, prononce son discours officiel d'ouverture de la convention. Il parle de la manière cordiale dont les citoyens de la ville de Trois-Rivières ont reçu la société l'an dernier, lorsqu'elle est allée tenir dans cette ville sa convention annuelle, et cite entr'autres noms ceux de Mgr Lafleche, de Son Honneur le juge Bourgeois et de l'hon. M. Malhiot, maire de la ville, etc., qui ont eu des attentions spéciales pour les membres de la convention. Puis, entrant dans des considérations générales, il donne d'abord un aperçu de ce que sont la ville et le district de Saint-Hyacinthe, comme centre commercial, manufacturier et agricole. La présente convention est composée d'hommes pratiques et de distinction, tous agriculteurs ou amis de l'agriculture. Cette dernière, grâce aux efforts de tous ces vrais amis progresse beaucoup. Ce progrès est l'un des buts que se propose la société d'industrie laitière, et elle a beaucoup fait déjà dans cette voie. En effet la statistique nous montre qu'en 1881 il n'y avait dans la province de Québec que 198 fromageries, 30 beurreries, et 5 fromageries et beurreries combinées. Actuellement, il y a 425 fromageries et 50 beurreries. Il est bien certain que la société d'industrie laitière a beaucoup contribué à cette augmentation. Une des choses qui ont le plus contribué au progrès de l'industrie laitière et l'amélioration de ses produits, c'est le système d'inspection organisé par la société, et les leçons données aux fabricants par la fabrique-école de Saint-Hyacinthe. Une chose qui démontre comme il faut travailler de plus en plus à l'amélioration de nos produits laitiers, c'est le fait qu'une loi viendrait d'être passée en Angleterre par laquelle, il faudra que dorénavant notre fromage *Cheddar* canadien devra être marqué pour indiquer sa provenance canadienne, sous peine d'amende pour celui qui s'abstiendrait de le marquer ainsi. Nos exportations de fromages cette année accusent une augmentation de 72 millions de livres sur celles d'il y a dix-huit ans. Malheureusement l'industrie beurrière ne progresse pas, elle, et il nous faut travailler à la relever. Pour ce qui est de beurre de laiterie, il n'y a pas de doute que l'on obtiendrait une grande amélioration dans la fabrication, si les femmes des cultivateurs assistaient aux conventions de notre société. Avec la grande somme de bon sens qui les caractérise, elles profiteraient vite des leçons qu'elles y recevraient. La société a travaillé à l'amélioration du bétail, spécialement celle de la vache canadienne. Un de ses membres les plus distingués, M. Ed. A. Barnard, a exposé à la dernière exposition de Québec un troupeau Jersey Canadien qui a attiré l'attention des visiteurs et a été l'objet d'un rapport très flatteur d'agriculteurs pratiques. Ce rapport porte la signature du savant professeur Brown, du collège d'Agriculture d'Ontario, du Dr. Couture et de M. Israël Tarte, et, en rendant hommage au mérite et aux efforts de M. Barnard, il constate aussi que la province de Québec est essentiellement propre à l'industrie laitière.

En effet, le cultivateur soigneux, actif, réfléchi, peut trouver dans l'industrie laitière une source de grands profits, mais à condition de puiser, là où il le croira le plus utile, l'enseignement dont il a besoin, à condition de faire trêve à la routine et à étudier l'art de cultiver la terre. Ce qui manque aux fils des cultivateurs, c'est une bonne instruction agricole sans laquelle on ne peut se maintenir au niveau du progrès des autres peuples.

Dans l'état du Wisconsin, il y a 82 clubs agricoles. Pourquoi chacune de nos paroisses ne posséderait-elle pas son club agricole ?

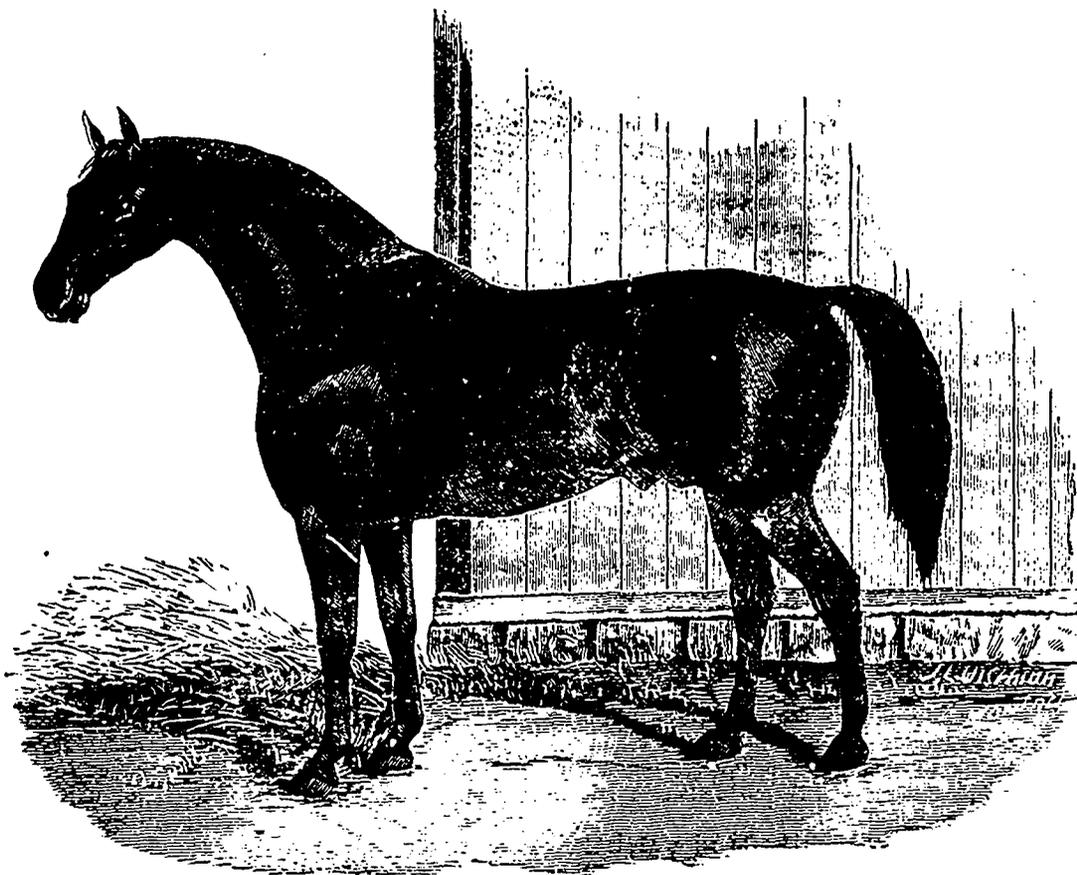
Pourquoi aussi ne pas se faire inscrire membre de la Société d'Industrie laitière, afin de pouvoir lire les rapports qu'elle publie chaque année, et qui renferment des écrits très pratiques sur les différentes branches de l'agriculture ?

La réponse est dans le bon vouloir de tous.

A la suite du discours de M. le président, qui se termine au milieu de nombreux applaudissements, M. J. C. Chapais met devant la convention le rapport des auditeurs, qui déclare corrects les comptes du secrétaire-trésorier de la société.

Ce rapport, étant adopté, M. le président présente à la convention, M. l'abbé Provancher, naturaliste distingué de la

province, et l'invite à donner une conférence sur les insectes et les végétaux parasites du fromage et du beurre. M. l'abbé commence par donner des détails sur les insectes en général et surtout sur ces infiniment petits, appelés microbes que la science, grâce aux études microscopiques, découvre partout aujourd'hui. Puis il rentre dans l'étude particulière des microbes qui attaquent les produits de la laiterie, le lait, le beurre, le fromage. Il y a deux genres de microbes, les microbes végétaux, les microbes animaux. L'acidité du lait est causée par un microbe, l'altération de la crème vient d'un autre microbe, la moisissure du fromage est le produit d'un microbe. La présure est altérée par un microbe. Et puis, en outre des microbes, les acarus, les mites, les larves des monches, attaquent les produits de la laiterie. Les remèdes contre tous ces animaux ou végétaux qui attaquent les produits laitiers, sont surtout des remèdes préventifs, et se réduisent presque à un seul, la propreté. M. l'abbé fait voir



ÉTALON DE CARROSSE, YORKSHIRE, PRINCE OF WALES.

de régénérer notre agriculture, est la culture au point de vue de l'industrie laitière, et le développement de cette dernière.

M. l'abbé en se retirant, tient à déclarer qu'il n'a voulu ni blesser personne, ni faire d'allusions personnelles, dans tout ce qu'il vient de dire.

Le rapport du comité chargé d'examiner les échantillons de beurre soumis à la convention, est lu par M. le secrétaire, ainsi que des explications écrites par M. Chicoine, qui a envoyé ces échantillons. Chacun des échantillons, qui sont au nombre de quatre, est en double; l'un des doubles a été travaillé une seule fois, l'autre deux fois, à vingt-quatre heures d'intervalle. On peut conclure du rapport qu'il vaut mieux ne travailler qu'une fois le beurre qui a été bien baratté et lavé en grains, dans la baratte, et qui a été obtenu de crème vieille de soixante-six heures.

A la suite de ce rapport, M. Chapais soulève une discussion au sujet de la qualité que donne au beurre un com-

mencement d'acidulation de la crème. MM. Chicoine, Vaillancourt, Coté donnent leur opinion à ce sujet, et il semble admis que la crème qui a subi un commencement d'acidulation donne un beurre qui a plus d'arôme.

M. le président invite le révérend père Antoine, trappiste d'Oka, à faire part à l'assemblée de son *expérience dans la fabrication du beurre*. Le révérend père se rend volontiers à l'invitation de M. le président, et des remarques intéressantes qu'il fait, celle qui a le plus attiré l'attention est celle-ci : Au moyen de la centrifuge de Laval, il extrait la crème aussi pure que possible, c'est-à-dire qu'elle ne contient que fort peu de lait, ce qui permet de baratter ensuite cette crème, dans une baratte beaucoup plus petite, en proportion du volume de crème qu'elle contient, que celles dont on se sert ordinairement, et tout cela permet de faire le barattage dans environ un quart d'heure, et de produire cependant un excellent beurre.

Appelé à la tribune par M. le président, M. J. C. Chapais donne lecture d'un travail sur les *"Aptitudes et relations des propriétaires, fabricants, patrons et gérants des fabriques de beurre et de fromage."* Les points traités en détail dans la conférence de M. Chapais sont les suivants : Aptitudes du propriétaire de fabrique ; relations du propriétaire avec le fabricant ; relations du propriétaire avec les patrons ; relations du propriétaire avec le commerce. Aptitudes du fabricant ; relations du fabricant avec le propriétaire ; relations du fabricant avec les patrons ; relations du fabricant avec ses aides. Relations des patrons avec le propriétaire ; relations des patrons avec le fabricant. Aptitudes du gérant ; relations du gérant avec les patrons ; relations du gérant avec le commerce. Moyens de faire prospérer l'industrie laitière et d'augmenter les profits pour les producteurs de lait.

Après la conférence de M. Chapais, M. l'abbé Chartier donne quelques mots d'explication à l'assemblée, au sujet d'un article publié dans le *Illustrated Journal of Agriculture*, contredisant certains avancés et calculs faits par M. l'abbé, dans une convention précédente, au sujet du coût de la culture comparée du blé-d'inde pour l'ensilage et des betteraves. M. l'abbé a affirmé et maintient qu'il faut \$12 par arpent pour cultiver un arpent de betteraves, depuis la levée de la graine, jusqu'à l'arrachage exclusivement, tandis que M. A. R. Jenner Fust, dans l'article auquel M. l'abbé fait allusion, prétend que \$3 suffisent. M. l'abbé fait suivre cette explication de détails intéressants et pratiques sur ses opérations d'ensilage de cette année, et s'applique surtout à faire ressortir l'utilité de l'ensilage pour la production du lait en hiver.

A la suite des remarques de M. l'abbé Chartier, MM. Casavant, Denis, chef de culture, de la compagnie de sucre de betteraves de Berthier, Dion, de Ste-Thérèse, Brodeur, Couture, de St-Augustin de Portneuf, MM. l'abbé Provancher, Marsan, font part de leur pratique et de leur expérience de culture de la betterave et du blé-d'inde, et la discussion produite par les remarques de chacun, a été l'une des plus instructives de toute la convention. La conclusion semble être que la culture du blé-d'inde pour l'ensilage est plus profitable que la culture de la betterave.

M. Vaillancourt présente à la convention le rapport du comité chargé d'examiner les échantillons de fromage gras et demi-gras soumis à la convention. Les échantillons de fromage gras de la fabrique de M. Archambault, de St-Hyacinthe, sont classés de première et de seconde qualité, et des échantillons de fromage demi-gras de la fabrique combinée de beurre et de fromage de St-Denis, comté de Kamouraski sont classés de deuxième, troisième et quatrième qualité. Le rapport du comité est défavorable au fromage demi-gras, qui montre des défauts de fabrication et de conservation.

A la suite de la lecture de ce rapport, s'élève une discussion des plus vives au sujet du *fromage partiellement écrémé*. La discussion est soutenue d'un côté par MM. l'abbé Gérin, Vaillancourt, Bernatchez, Archambault, Gendron, Taché, Ayotte, l'abbé Chartier, tous adversaires du fromage partiellement écrémé, et M. J. C. Chapais, seul défenseur de ce même fromage. M. Chapais cite en faveur de sa thèse, une lettre d'Angleterre, dans laquelle un landlord anglais du Gloucestershire, sur les domaines duquel il se fabrique du fromage *Cheddar* qui prend les premiers prix aux expositions anglaises fait l'affirmation suivante : A partir du mois d'août, on ôte le matin, la moitié de la crème du lait mis à crémier le soir précédent, avant de le mêler au lait du matin, pour fabriquer du Cheddar, et l'on prétend que ce fromage partiellement a plus de saveur que celui qui contient toute la crème du lait. De plus, ce fromage a la même valeur sur le marché que le fromage tout gras, et prend les premiers prix aux expositions. M. Bernatchez dit que le meilleur moyen d'obvier au principal inconvénient que l'on connaît à la fabrication du fromage partiellement écrémé, celui de déprécier notre fromage gras sur le marché anglais, serait d'imposer une *marque de fabrique* aux fabricants de fromage partiellement écrémé, afin de le faire connaître comme tel sur les marchés. M. Chapais dit que cette suggestion serait acceptée d'emblée par les intéressés. Il ajoute qu'il connaît, lui, un meilleur moyen d'arrêter la fabrication combinée, si elle est réellement mauvaise et nuisible. Que les acheteurs de fromage refusent d'acheter le fromage partiellement écrémé, et bien sûr les fabricants de ce fromage ne seront pas assez fous pour continuer d'en produire. Mais le contraire arrive les acheteurs qui orientent directement contre le fromage partiellement écrémé, l'achètent cependant, tous les ans, et cela souvent sans examen et par télégramme. S'ils perdaient autant d'argent qu'ils prétendent en achetant ce produit, et si ce fromage était réellement aussi mauvais qu'on le dit, en agiraient-ils ainsi ?

Avec cette discussion se termine la séance de l'après-midi qui est ajournée par M. le président de 5½ hrs. à 8 hrs P. M.

SEANCE DU SOIR.

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de l'hon. M. P. B. de LaBruère, par un entretien du révérend père Jean-Baptiste, d'Oka, qui donne des détails sur le *fonctionnement de la beurrerie du monastère d'Oka*. Les révérends pères sont complètement indépendants des cultivateurs, dans leur beurrerie, qu'ils n'ont créée que pour leur propre besoin. Néanmoins, ils reçoivent, aux conditions qu'il leur plaît d'imposer, le lait des cultivateurs qui veulent bien le leur confier. Ces relations exceptionnelles de fabricant à patrons, permettent aux révérends pères d'imposer leur manière de faire aux patrons qui tiennent à venir à leur fabrique, et les a mis en état de réaliser un progrès que nulle autre fabrique de la province n'a pu encore réaliser. Ce progrès consiste en ce que les révérends pères font l'épreuve de la *richesse du lait* de chaque patron, et payent ce lait proportionnellement à sa richesse en crème. Ce système a permis de constater quelle énorme différence il peut y avoir dans la richesse du lait de différentes vaches, et de différentes races de vaches.

MM. Chapdelaine, Fortin, Wilson, Côté et Couture posent quelques questions de détail au révérend père, sur la manière dont la beurrerie d'Oka est tenue et sur le système de fabrication mis en pratique, puis M. le président invite M. Bernatchez, M. P. P., président de la commission agricole, à faire part à la convention des impressions qui lui sont restées de l'inspection et des investigations qu'il a été appelé à faire comme membre de la commission. M. Bernatchez monte à la tribune. Il commence par répondre à certaines remarques faites par l'abbé Provancher au sujet de la

commission. Puis il constate le bien fait par la société d'industrie laitière pour l'agriculture et l'importance de ses conventions. Il fait voir par des statistiques exactes et concluantes le progrès que l'agriculture et surtout l'industrie laitière font dans notre province et particulièrement en bas de Québec. Il promet à la société d'industrie laitière son appui comme député de la législature provinciale. La société doit faire tendre tous ses efforts à la production des meilleurs produits en beurre et en fromage. Pour cela, il lui faut pourvoir à la meilleure manière de former de bons fabricants. Les écoles de laiterie sont ce qu'il faut pour arriver à ce but. Celles qui ont existé jusqu'ici ont donné de bons résultats, mais il n'y en a pas assez. Il faut prendre tous les moyens de vulgariser la science nécessaire pour arriver à une fabrication parfaite. M. Bernatchez se prononce comme il l'a fait d'ailleurs auparavant dans la discussion, contre la fabrication combinée du beurre et du fromage. Il prétend que cette fabrication combinée a nuï au commerce américain. Le conférencier entre ensuite dans le détail des visites qu'il a faites aux écoles d'agriculture de la province et d'Ontario, et aux différentes fermes des agronomes les plus en vue de la province. Il serait trop long de donner un aperçu condensé des remarques de M. Bernatchez, mais on peut en tirer la conclusion que l'agriculture est dans la voie d'un progrès marqué et continu, pour la culture, l'élevage, l'industrie laitière, l'horticulture, l'arboriculture fruitière, etc., etc. Il a surtout fait de grands éloges des révérends pères trappistes d'Oka, dont il s'applique à faire ressortir le patriotisme et le dévouement, comme colonisateurs. De tous les établissements particuliers, appartenant à des entreprises privées, la ferme de M. Ritchie, de Sainte-Anne de la Pêrade, est celui qui l'a le plus satisfait.

Le conférencier termine en proclamant l'utilité des cercles agricoles et dit qu'on devrait surtout s'appliquer à les créer dans les endroits pauvres et éloignés des grands centres, dans les paroisses nouvelles, où l'influence des sociétés d'agriculture se fait peu ou point et difficilement sentir.

M. l'abbé Provancher répond quelques mots aux remarques faites à son sujet par M. Bernatchez, et cède la parole à M. le docteur Couture, médecin vétérinaire, qui lit une conférence sur la "physiologie de la digestion par rapport à l'alimentation des animaux." Il décrit les phénomènes de la digestion, et montre comment une alimentation d'une certaine composition au point de vue chimique produira une viande grasse, tandis qu'une alimentation différente chimiquement de la première produira une viande maigre. Le conférencier fait part à la convention des expériences, vingt-sept en nombre, faites par le professeur Henry, du Wisconsin, avec divers aliments sur plusieurs animaux, et montre par des gravures fort bien faites qu'il produit aux yeux des auditeurs les résultats obtenus.

Le reste de la séance du soir a été rempli par un discours de M. Siméon Lesage, député-commissaire d'agriculture de la province de Québec, qui sur invitation spéciale de M. le président monte à la tribune.

M. Lesage débute en félicitant la société d'industrie laitière sur le succès de la présente convention. Puis passant en revue les différentes discussions qu'il a entendu faire dans le cours de la journée, il donne son opinion sur chacun des points discutés. Il est contre la fabrication combinée du beurre et du fromage. Il serait malheureux que la province de Québec passât pour faire, même en petite quantité du fromage partiellement écramé. Il est donc opposé à l'idée de M. Bernatchez de faire mettre une marque spéciale sur les fromages partiellement écramés, afin de les faire reconnaître. De tel fromage ne devrait plus se fabriquer, et il espère que ceux qui en ont préconisé la fabrication, mettront sous leurs pieds un intérêt qui ne saurait être bien considérable, en face du bien de toute la province, qui est en jeu. Les acheteurs

devraient se donner la main pour ne pas acheter ce fromage. Ce serait le meilleur moyen d'en faire cesser la fabrication.

L'industrie laitière est le salut de notre agriculture. Le bassin du Saint-Laurent est sans rival pour la production des meilleurs fourrages et des meilleurs pâturages. Ce n'est pas notre seul avantage. Il est démontré aujourd'hui que notre vache canadienne produit un lait d'une richesse extraordinaire. On a vu à la dernière exposition provinciale à Québec, 60 têtes de bétail canadien qui auraient fait honneur à n'importe quelle race et qui nous ont attiré les éloges d'agronomes étrangers éminents tels que le docteur Hoskins, du Vermont, et le professeur Brown, d'Ontario. Dans un autre ordre d'idées, notre race canadienne de chevaux nous a aussi attiré à la même exposition des louanges méritées. Notre réputation n'est pas confinée à la province. Dans un récent voyage à l'Ontario, M. Barnard, directeur de l'agriculture de la province a entendu M. le professeur Robertson, un expert en matière d'industrie laitière, dire que le meilleur cheddar qu'il a acheté cette année était le produit du lait de vaches canadiennes, et provenait de notre province.

Ces remarques de M. le député-commissaire d'agriculture, terminent la séance du soir, et les travaux du premier jour de la convention.

M. le président ajourne la convention à onze heures et demie, pour dix heures le lendemain matin.

SECOND JOUR DE LA CONVENTION.

SÉANCE DU MATIN.

La séance s'ouvre à dix heures, présidée par l'hon. P. B. de La Bruère.

M. Chapais annonce à ceux des assistants qui auraient besoin de thermomètres de précision garantie pour beurrerie et fromagerie, qu'il y en a une boîte sur la table de M. le secrétaire, et qu'on peut se les procurer pour la modique somme de cinquante centins.

M. le président invite la convention à procéder à l'élection des officiers et des directeurs pour la présente année.—Voici le résultat de ces élections pour l'année 1888.

PRÉSIDENT.—L'honorable P. B. de LaBruère, Saint-Hyacinthe, réélu.

PRÉSIDENT HONORAIRE.—M. Siméon Lesage, Québec, réélu.

VICE PRÉSIDENT ACTIF.—M. l'abbé D. Gérin, Saint-Justin, réélu.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.—M. J. de L. Taché, Québec.

DIRECTEURS.

NOMS.	DISTRICT.	RÉSIDENCE.
F. Préfontaine.	Arthabaska,	Durham-Sud.
J. Bilodeau. (1)	Beauce,	Saint-Élzéar.
S. A. Brodeur.	Beauharnois,	Valleyfield.
H. Poirier.	Bedford,	Roxton-Falls.
C. Côté. (2)	Charlevoix,	Éboulements.
S. Fortin. (3)	Chicoutimi et Saguenay,	Saint-Prime.
O. Bergeron. (4)	Iberville,	Saint-Athanase.
J. J. A. Marsan.	Joliette,	L'Assomption.
J. C. Chapais.	Kanouraska,	Saint-Denis en bas.
M. Bernatchez.	Montmagny,	Montmagny.
Al. Chicoyne.	Montréal,	Saint-Marc.
L'abbé T. Montminy.	Québec,	Saint-Agapit de Beaurivage.
J. Ls. Lenire.	Richelieu,	La Baie-du-Febvre.
E. Hébert. (5)	Rimouski,	Saint-Fabien.
A. McCallum. (6)	Saint-François,	Danville.
L. T. Brodeur.	Saint-Hyacinthe,	Saint-Hugues.
B. Beauchamp. (7)	Terrebonne,	Saint-Hermas.
Ed. A. Barnard.	Trois-Rivières,	Trois-Rivières.

(1) M. Jean Bilodeau est nommé en remplacement de M. H. J. J. Duchesnay, décédé dans le cours de l'an dernier.

(2) M. Cléopha Coté représente comme directeur, un nouveau district, celui de Charlovoix, qui n'était pas représenté auparavant dans le bureau de direction.

(3) M. Siméon Fortin est nommé en remplacement de M. Paul Couture.

(4) M. O. Bergeron est nommé en remplacement de M. Adémar Charron.

(5) M. E. Hébert représente comme directeur, un nouveau district, celui de Rimouski, qui n'était pas représenté auparavant dans le bureau de direction.

(6) M. A. McCallum est nommé en remplacement de M. W. H. Lynch.

(7) M. B. Beauchamp est nommé en remplacement de M. François Dion.

M. le président en demandant à la convention de nommer un directeur pour le district de Beauce, paie un juste tribut d'éloges à la mémoire de feu M. H. J. J. Duchesnay. Le regretté défunt qu'il s'agit de remplacer, a, l'un des premiers, contribué au développement de l'industrie laitière dans la Beauce, et a toujours été l'un des membres les plus zélés de la société d'industrie laitière depuis sa fondation.

Les élections terminées, M. le secrétaire communique à la convention le résultat du concours de vaches laitières canadiennes, ouvert par la société, dans le cours de l'année 1887. Des circonstances incontrôlables ont empêché qu'il y ait eu pour ce concours, un nombre satisfaisant de concurrentes. Une seule vache a rempli les conditions du concours, c'est celle de M. Philéas Jérôme, de Ste-Thérèse, qui a donné douze livres et demie de beurre en sept jours. En conséquence, le premier prix, de cinquante piastres lui est décerné.

M. Marsan, secondé par M. l'abbé Montminy, propose que la société d'industrie laitière ouvre un concours pour le troupeau de vaches de toutes races qui fournira, proportionnellement au nombre de vaches dont il se compose, la plus grande quantité de lait à une fabrique de beurre ou de fromage, pendant la saison ordinaire de fabrication.

L'idée de ce concours paraît accueillie avec faveur par la convention, mais les détails du concours soulèvent une longue et vive discussion à laquelle prennent part M. l'abbé Charrier, MM. Brodeur, Bernatchez, Lesage, Dion, Chapais. Finalement l'on s'accorde à décider qu'il devra y avoir deux classes de prix, l'une pour les grands troupeaux, l'autre pour les petits, et que comme la société n'a pas les moyens avec ses ressources actuelles de fournir les prix pour ce concours, le comité de direction soit autorisé à s'aboucher avec le comité d'agriculture de l'assemblée législative, pour obtenir du gouvernement la somme nécessaire à cette fin.

M. Siméon Lesage consent à ce que cette résolution soit

adoptée; mais pourvu que la société n'abandonne pas son concours de vaches laitières canadiennes.

M. Chapais répond à M. Lesage que, dans l'assemblée du bureau de direction tenue avant la convention, il a été convenu qu'il serait présenté à la convention une résolution pour continuer le concours de vaches canadiennes et que, en conséquence il (M. Chapais) propose, secondé par M. Bernatchez, que la société continue cette année le concours pour les meilleures vaches laitières canadiennes. La proposition est adoptée. Plusieurs membres de la convention disent que, si le concours n'a pas eu beaucoup de succès l'an dernier, cela est dû à ce que les annonces ont été faites trop tard. Ils proposent donc que ces annonces soient faites aussitôt que possible, et avec la plus grande publicité, pour l'année courante.

Après cette discussion et l'adoption des résolutions concernant les concours, M. l'abbé Gérin, secondé par M. l'abbé Montminy, propose que :

Vu l'impossibilité où se trouvent les fabriques éloignées des grands centres de se renseigner à temps sur les prix courants du marché, il soit fait des démarches pour demander

au gouvernement un aide pour la publication par la société de bulletins qui seraient envoyés en temps opportun, aux fabriques, pour les renseigner sur le cours du marché.

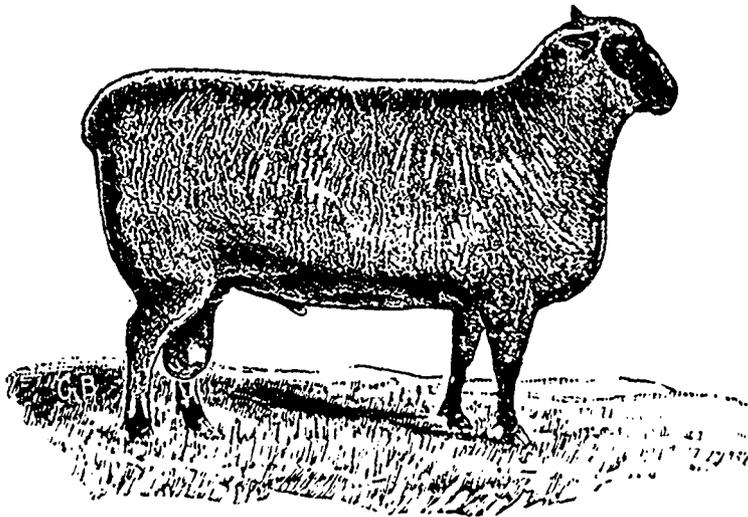
De cette proposition naît une discussion très longue à laquelle prennent part MM. Mursan, Bernatchez, Taohé, Lesage, Fortin, Casavant. Au cours de cette discussion, vient comme digression la question de l'établissement des marchés au fromage et au beurre, dans les grands centres

qui sont situés de manière à favoriser la centralisation des produits sur un même point où se réuniraient vendeurs et acheteurs. On finit par conclure que nous ne sommes point encore assez avancés dans la province de Québec pour pouvoir établir ces marchés.

Revenant à la discussion de la proposition de M. l'abbé Gérin, on conclut qu'elle est d'une application fort difficile dans la pratique, mais que, comme elle est faite pour remédier à un état de choses fort préjudiciable au développement de l'industrie laitière elle doit être adoptée en principe, en laissant au bureau de direction de la société la faculté de chercher le meilleur moyen de remédier au mal signalé dans la proposition.

M. Casavant fait part à l'assemblée de ses essais et succès dans la culture de la luzerne pour l'alimentation des vaches laitières. Il conclut qu'il est avantageux de cultiver la luzerne dans notre province où cette plante donne un rendement satisfaisant, et résiste bien aux rigueurs du climat, du moins dans la partie ouest de la province.

M. Jos. Painchaud fait à la convention le rapport de ses opérations comme inspecteur officiel des fabriques de beurre et de fromage, pendant l'année écoulée. Il signale



AGNEAU HAMPSHIRE DE M. F. W. MOORE, "MERRY HAMPTON."

dans ce rapport les défauts qu'il a rencontrés et les moyens qu'il croit propres à y remédier.

M. le président profite de la présence de M. Beauchamp, M. P. P., pour le prier d'adresser la parole à la convention. Se rendant à l'invitation, M. Beauchamp fait une rapide revue des questions discutées par la convention et exprime son opinion personnelle. Il est contre la fabrication combinée du beurre et du fromage et favorable à la culture du blé d'hiver pour fourrage vert et pour l'ensilage. Il dit que, comme on a mis en question, précédemment dans la présente convention, l'efficacité de notre organisation agricole officielle, il aime à montrer ce qu'il pense à ce sujet. Il est d'opinion que la commission agricole dont il a été parlé ici, mettra la chambre et le gouvernement en mesure de faire certaines réformes utiles qui seront signalées dans le rapport qu'elle est à faire de ses investigations. Quant à ce qui concerne le conseil, les écoles, les sociétés d'agriculture, il est loin de croire tout parfait, et dit que nous devons tous travailler à l'amélioration de l'agriculture.

MM. Bernatchez, l'abbé Provancher et Casavant font quelques remarques sur le sujet de l'organisation officielle de l'agriculture traitée en dernier lieu par M. Beauchamp.

La séance est ajournée de midi à deux heures P. M.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de l'hon. P. B. de La Bruère.

M. Coté, inspecteur officiel de la société, donne lecture du rapport des visites qu'il a faites dans l'année écoulée.

Cette lecture est suivie de celle par M. le secrétaire du rapport d'inspection de M. Archambault, inspecteur de la société.

Ces deux rapports ainsi que celui de M. Painchaud, lu à la séance précédente

accusent une grande amélioration dans les procédés de fabrication et un développement considérable de l'industrie laitière dans notre province.

M. l'abbé Chartier dit que si nous voulons rendre ce développement et cette amélioration encore plus marqué, il faut que chacun y contribue pour sa part, et on ne saurait mieux le faire qu'en devenant membre actif de la société d'industrie laitière. Il n'en coûte qu'une piastre pour le devenir, et il fait ressortir les nombreux avantages que cette piastre permet de retirer annuellement. Le rapport annuel de la société vaut plus à lui seul que cette piastre.

M. le secrétaire dit qu'il a en main un certain nombre de séries complètes de tous les rapports de la société, qu'il est prêt à vendre reliés pour la modique somme de \$2.00 et d'autres séries dans laquelle le premier rapport de la société manque et qu'il peut vendre \$1.50.

M. le président invite M. Garrigue, jeune français, arrivé depuis peu au pays et qui a appris cette année la fabrication

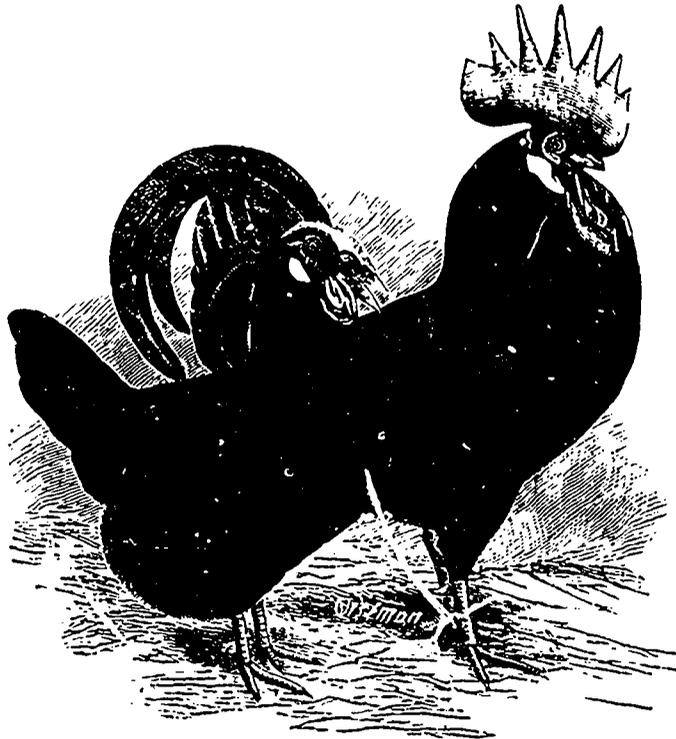
du beurre, à faire lecture d'une conférence intitulée: *Organisation des fabriques de beurre ou de fromage.*

M. Garrigue indique les divers modes d'organisation qui se rencontrent. La fabrique est fondée quelquefois par un industriel non fabricant, d'autres fois par un fabricant; assez souvent, c'est un marchand qui ajoute cette branche d'affaires à son commerce. Enfin, le système qui paraîtrait le meilleur théoriquement, est celui où plusieurs cultivateurs se mettent en société pour être eux-mêmes propriétaires de la fabrique où ils portent leur lait. Mais comme il y a trop de gens qui ont droit à la gestion de la fabrique, par ce système, il s'en suit que la bonne entente est presque impossible et que pratiquement ce système fonctionne mal. Le propriétaire de la fabrique, une fois qu'elle est créée, peut ou acheter le lait des patrons ou le fabriquer en beurre ou en fromage pour eux, à prix fixe. L'achat du lait par le propriétaire n'est pas recommandable. La fabrication pour les patrons à prix fixe est le meilleur système. M. Garrigue dit que la comptabilité doit être bien suivie dans les fabriques et conseille fortement le livre de comptabilité de M. J. de L. Taché. Il est à peu près parfait dans son genre.

A M. Garrigue succède M. Frey, un autre jeune français, fixé au pays depuis une couple d'années et apprenti fabricant de fromage. Il lit à la convention quelques notes sur la fabrication du fromage. Il dénonce les fraudes qui se pratiquent dans le pesage du lait par les fabricants qui donnent un chiffre de lait reçu plus bas que le chiffre réel, pour paraître donner un plus fort pourcentage de solide par 100 lbs. de lait, afin de passer pour plus habiles. Il donne des conseils sur la mise en présure, la cuisson du caillé, le coupage, le moulage, la fabrication du samedi soir, et la comptabilité.

M. McDonald qui a fait un certain nombre d'inspections l'an dernier pour M. Archambault, mentionne certains défauts notables qu'il a observés. Ainsi, les constructions sont souvent défectueuses; on rencontre trop de canistres sales ou mal nettoyés, et de mauvais instruments, achetés à bas prix et valant encore moins qu'ils n'ont coûté. Il dit que les fabricants ne sont pas toujours assez capables, et qu'il faut toujours laisser de côté les fabricants qui s'offrent à bas prix. Ils sont la source de la trop grande quantité de mauvais fromage qu'on rencontre sur le marché.

M. Bernatchez demande si l'on peut faire du *Cheddar coloré* qui n'ait pas de taches blanches. M. McDonald dit qu'il n'a rencontré aucune difficulté à en faire. MM. Coté, Wilson, Painchaud, Archambault, Taché, donnent leur opinion à ce sujet, et disent que les taches blanches qu'on rencontre dans certain *Cheddar coloré* ne sont pas dues à un défaut de fabrication mais à l'emploi de couleur de mauvaise qualité.



VOLA... LES MINORQUES NOIRES.

M. Lesage, dit que M. Chs. Gibb le prie de vouloir bien annoncer à la convention qu'il y aura, dans le cours de l'hiver une convention de la société d'horticulture de Montréal et de l'association des producteurs de fruits de la province de Québec, à Québec, et invite tous ceux qui prennent intérêt à l'arboriculture fruitière à prendre part à cette convention.

M. Marsan propose, secondé par M. Chapais, que la prochaine convention annuelle de la société ait lieu à l'Assomption, afin de faire connaître la société dans ce district et d'étendre son action dans un circuit où elle ne s'est pas fait encore assez sentir.

Cette proposition est laissée à la discrétion du bureau de direction.

M. l'abbé Chartier fait quelques remarques sur la culture des légumes et racines. M. Coté fait ressortir une erreur contenue dans le tableau de fabrication du fromage mis en circulation gratuitement par la société l'an dernier. M. Wilson fait des observations au sujet de la qualité généralement mauvaise des boîtes à fromage employées dans la province. M. Scott endosse les remarques de M. Wilson.

M. Chapais soulève une discussion au sujet de court temps mentionné pour le barattage de la crème par le révérend père Antoine dans une séance précédente. Le révérend père Antoine, MM. Coté et Painchaud font la discussion. On semble incliné à conclure que lorsque la crème est pure et ne contient que peu ou point de lait on peut abaisser le minimum du barattage qui est fixé par tous les experts à 20 minutes, jusqu'à un quart-d'heure mais seulement dans ce cas.

Sur une question de M. l'abbé Gérin. M. Scott dit qu'il n'achète pas de fromage partiellement écramé.

Après ces diverses questions et discussions, M. le président donne la parole à M. Marsan qui donne des renseignements sur la question des engrais, leur fabrication, leur conservation, l'aménagement économique des étables pour recueillir tous les principes du fumier.

M. Marsan, au cours de son entretien, parle de la coutume de faire sortir les animaux de l'étable tous les jours, à part des tempêtes, en hiver, et de les faire boire à l'eau des sources. M. Casavant, comme M. Marsan, croit que système est bon. M. l'abbé Montminy s'étonne de l'approbation de ce système qu'il a entendu condamner par d'excellents agronomes (1).

MM. l'abbé Chartier, Casavant, Couture, de Portneuf, font part de leur expérience dans la conservation des fumiers.

M. Taché signale à l'attention de l'assemblée un article fort important du *Mail* de Toronto donnant des statistiques qui démontrent l'immense progrès fait par l'industrie laitière depuis quelques années.

M. Lesage ayant prié M. le président de déclarer close la séance, ce dernier avant de dissoudre l'assemblée remercie la convention de l'honneur qu'elle lui a fait de le réélire président pour l'année courante, et promet à la société le concours de son entier dévouement, pour l'avenir comme par le passé. Et la convention est déclarée close.

A une assemblée du bureau de direction, tenue immédiatement après la clôture de la convention, il a été expédié différentes affaires d'administration, et la proposition de M. Marsan ayant été mise aux voix, il a été décidé unanimement que la prochaine convention de la société d'industrie laitière de la province de Québec aura lieu à l'Assomption, l'an prochain.

J. C. CHAPAIS.

L'avenir de l'industrie laitière au Canada—II.

Le mois dernier, nous attirions l'attention de nos lecteurs sur l'importance d'une étude plus approfondie des besoins de l'industrie laitière. Nous signalions l'excellent article de M. Chapais, lu à Saint-Hyacinthe, et nous promettons de revenir sur ce sujet.

Apprécions d'abord cet article qui, en général, est de nature à apporter le succès, partout où les sociétés entrepreneurs et fabricants seront bien comprises, et où chacun fera, de son mieux, son devoir.

Au nombre des aptitudes nécessaires aux propriétaires de fabrique, M. Chapais énumère avec raison : 1. la plus stricte honnêteté ; 2. les moyens pécuniaires nécessaires pour mener de telles entreprises à bonne fin ; 3. "UNE CONNAISSANCE APPROFONDIE DE LA BRANCHE D'AFFAIRES À LAQUELLE IL VEUT SE LIVRER." On ne saurait mieux dire. Nous nous arrêterons là pour aujourd'hui. Maintenant, si l'on voulait un peu méditer là-dessus, on verrait l'étendue du chemin qui nous reste à faire dans l'application de ces règles. Sur nos quatre à cinq cents fabriques de beurre et de fromage, combien de propriétaires peuvent se dire—la main sur la conscience—qu'ils possèdent ces aptitudes INDISPENSABLES ? Avons-nous même pris les moyens de rendre un peu commune surtout la 3ème de ces indispensabilités ?

Jusqu'ici nous nous sommes contenté d'un succès facile. Tant que le beurre et le fromage se vendent bien, tout ira pour le mieux, dans le meilleur des mondes ; mais quand nos acheteurs-spéculateurs auront spéculé au delà de leurs moyens, et plusieurs s'en font un jeu ;—quand le marché anglais sera encombré des millions de boîtes que le Canada, l'Amérique et l'Europe sont en voie de produire pour le seul marché anglais ;—quand la compétition sera à son apogée—et nous y sommes presque rendus—quels sont les hommes parmi nous, dans la province de Québec, qui seront en mesure de se prononcer avec sûreté sur les nombreux problèmes que soulève l'industrie laitière, seulement dans la fabrication du beurre et du fromage Cheddar, mais dans les conditions les plus économiques ? Certes, ce ne sera pas nous ! Et cependant nous avons été le premier à préconiser cette industrie dans la province. Pendant plusieurs années même, nous avons été le seul à étudier et à conseiller la formation de sociétés telles qu'elles existent aujourd'hui en si grand nombre. Nous avons fait plusieurs longs et pénibles voyages, afin d'étudier de notre mieux ces questions. Nous les étudions encore sérieusement et cela depuis 19 ans. Mais, en définitive, ce n'est pas là notre métier, nous avons à nous occuper, principalement, d'autre chose. Et pourtant nous savons faire le beurre et le fromage. Plusieurs même veulent bien nous considérer comme une autorité en ces matières. Mais, n'ayant jamais eu de maître, —n'ayant appris, en définitive, que certains détails, par-ci par-là, — nous reconnaissons notre manque complet d'aptitude comme autorité compétente en ces matières.

Cette confession faite, en toute franchise et en toute vérité, nous avons bien le droit de demander où sont ces autorités compétentes dans notre province ? Nous l'affirmons tout haut : ces autorités manquent.

Tout en reconnaissant beaucoup de mérite à ceux qui dirigent notre école d'industrie laitière (??) à St-Hyacinthe, ou celle (???) de N. D. de la Terrière (Chicoutimi), nous croyons qu'ils sont les premiers à admettre leur incompétence complète comme autorités sur tous ou même la plupart des sujets qui se rapportent à ces deux industries réunies. Ils enseignent de leur mieux ce qu'ils ont appris et pour l'argent que nous leur donnons, c'est tout ce que nous pouvons leur demander. D'ailleurs, où et comment ont-ils étudié à fond ces matières ? Nous pouvons dire la même chose de nos divers inspecteurs. Qu'on le remarque bien, nous ne faisons certes pas de reproches aux hommes dévoués qui dirigent ces

(1) La séance tirant à sa fin, il a été impossible de discuter cette question fort importante, et contre laquelle nous nous serions certainement prononcés. Nous nous proposons de discuter la chose dans un numéro subséquent du Journal.

écoles ? ? ou qui nous servent d'inspecteurs de fabriques Ils font tout ce qu'ils peuvent. Ils ont même obtenu d'étonnantes succès dans leur enseignement, étant donné leur défaut d'apprentissage complet, mais enfin, sont-ce là des autorités tout à fait compétentes ? Et s'ils admettent eux-mêmes le peu d'avantage qu'ils ont eu jusqu'ici, et leur désir ardent d'être mis au plus tôt en mesure d'apprendre tout ce qui regarde leur métier—vous ne disons pas les sciences qui se rapportent directement à l'industrie laitière, mais simplement leur métier de fabricant de beurre ou de fromage, — ont donc nos autorités ?

C'est pour le coup, sans doute, que certaines prétendues autorités vont nous taxer de nouveau du désir de tout critiquer en matières d'industrie laitière ! Mais si nous avons raison n'est-il pas d'intérêt public urgent, de connaître notre côté faible et d'y remédier. Nous le dirons franchement, notre manière de voir a été si mal interprétée jusqu'ici par quelques prétendues autorités que nous avons préféré cette année ne pas recommencer la discussion dans notre convention annuelle, afin d'éviter de renouveler pour la dixième fois peut-être la discussion sur un sujet élémentaire, en rapport avec cette industrie, discussion sans fruit, puisque la vérité ne s'y fait pas jour bien qu'elle crève les yeux, ce nous semble.

Done, pour nous résumer aujourd'hui, nous affirmons que nous manquons complètement dans cette province d'autorité compétente en ce qui regarde les nombreuses questions techniques se rapportant exclusivement à l'industrie. Or, l'industrie laitière a été depuis une dizaine d'années surtout, notre principale espérance comme moyen d'amener sûrement le progrès de l'agriculture. Pour notre part, nous sommes convaincu que, si nous n'y faisons attention, nous serons bientôt complètement noyés dans la lutte qui se prépare tout autour de nous pour accaparer, à notre détriment, notre seul marché, le marché anglais.

Ce que nous demandons, depuis grand nombre d'années, c'est une fabrique-école centrale, attachée à une ferme-école et dirigée par un expert parfaitement compétent, et dans la pratique et dans la théorie, de manière à renseigner sûrement les intéressés dans les principales questions qui relèvent de l'industrie laitière. Une telle école devrait être située de manière à pouvoir fonctionner l'hiver et l'été, afin de permettre aux fabricants de venir s'y perfectionner, et étudier en même temps les diverses questions qui ont trait à l'industrie laitière, surtout pendant la saison où leurs fabriques sont fermées. On l'avouera sans doute, une semblable institution devrait pouvoir rendre des services d'une valeur incalculable à l'agriculture tout entière. Nous appelons cette création de tous nos vœux.

Dans un prochain article nous étudierons les questions qui se rapportent aux propriétaires et aux fabricants de beurre et de fromage. Disons seulement aujourd'hui qu'à notre avis, pour réussir assurément, le propriétaire d'une fabrique doit être lui-même un fabricant de première classe.

ED. A. BARNARD.

INDUSTRIE LAITIÈRE.

La société d'industrie laitière d'Ontario a tenu son assemblée générale à Guelph en janvier dernier. Au nombre des conférences qui y ont été faites, il y en a une d'un intérêt tout particulier pour nos cultivateurs : c'est celle de M. Valency E. Fuller, d'Hamilton, sur la fabrication du beurre.

On se rappelle que dans son discours à la dernière assemblée de la société d'industrie laitière de la province de Québec tenue à Saint-Hyacinthe, au mois de janvier, M. de La Bruère a constaté que notre beurre était loin de valoir

notre fromage. C'est en se plaignant au même point de vue que M. Fuller a traité la question.

Le conférencier n'a pas eu de difficulté à établir que pour le climat, les pâturages, l'intelligence des habitants, etc., les provinces d'Ontario et Québec valent la Suède, et cependant le beurre de ce dernier pays commande les plus hauts prix sur le marché anglais tandis que le nôtre est de plus en plus déconsidéré. La raison de ce phénomène ? M. Fuller la donne ainsi :

“ On croit trop communément parmi les cultivateurs que lorsque la crème est séparée du lait et est convertie en beurre, tout l'ouvrage de la fabrication est terminé. Pour arriver à oïen remplir ce travail, il faut observer beaucoup de précautions : la propreté ou la santé de la vache laitière ; sa nourriture ; la propreté des ustensiles dans lesquels le lait est contenu ; l'absolue nécessité de tenir l'étable de la vache exempte de toutes odeurs fétides ; la conservation du lait et de la crème dans une atmosphère pure ; le mélange judicieux des crèmes de même couleur et de même âge ; la température convenable de la crème au temps de la baratter ; le fait de ne pas fabriquer le beurre avant qu'il soit formée en une masse de graisse. Tous ces détails sont absolument nécessaires et doivent être attentivement observés si nous voulons produire du beurre de première qualité. Ces diverses connaissances manquent à la majorité de nos fabricants de beurre, ce qui est facile à constater en achetant notre beurre de table.”

Le remède au mal est tout indiqué dans les quelques lignes que nous venons de citer. C'est à nos cercles agricoles, au moins autant qu'à la presse, de vulgariser les principes qui régissent la fabrication du beurre. Ces principes, susceptibles naturellement d'assez longs développements, peuvent se résumer ainsi :

- 1° Etablissement de crèmeries ;
- 2° Adoption pour les vaches d'une alimentation propre à leur faire produire beaucoup de lait ;
- 3° Amélioration du troupeau par l'acquisition de reproducteurs de races supérieures.

Nous sommes heureux de constater en terminant que M. Fuller partage absolument les vues de ceux qui, dans la province de Québec, ont fixé leur préférence sur la petite vache canadienne pour les fins de l'industrie laitière.—*La Minerve.*

Nouvelle industrie domestique.

L'on sait qu'en Europe,—en Belgique et en Suisse surtout,—il existe un très grand nombre d'industries que nous appelons de famille, qui répandent l'aisance dans une multitude de maisons où sans cela règneraient l'oisiveté, le malaise et très souvent la misère et le vice. Le métier de tisserand vient en premier lieu. On ne saurait croire, par exemple, la quantité de verges de toile fine livrées au commerce de la Belgique par cette industrie domestique : par conséquent les revenus que l'on en retire pour le soutien et l'établissement des familles.

Les développements qu'a pris cette industrie ont nécessairement entraîné le perfectionnement des métiers à tisser qui sont peut-être les plus parfaits que l'on connaisse.

Ici nos métiers datent de l'époque de Colbert et sont loin de posséder la perfection des métiers d'Europe et de Belgique en particulier. De fait l'on peut dire qu'ils sont très imparfaits, très lents et très durs à conduire ; ils sont loin de ressembler à ces admirables métiers mécaniques que l'on remarque dans les grandes fabriques de tissus.

Connaissant tous ces faits, M. l'abbé Labelle a songé à faire venir un métier de Belgique, pour donner à nos compatriotes le modèle de ces instruments si parfaits et capables de fabriquer en une heure cinq fois plus de toile fine, très rég-

lière, par là même très précieuse, que les métiers actuellement employés.

Le Nord nous apprend que ce métier vient d'arriver à Saint-Jérôme, où il est déjà en opération et promet des résultats qu'on ne saurait comparer à ceux des métiers actuels dont on connaît la lenteur et l'imperfectionnement du mécanisme.

Il a été confié à Melle Julienne Saint-Louis, en récompense de la piété filiale que cette bonne personne n'a cessé de pratiquer à l'égard de ses vieux parents qu'elle a soutenus durant leur longue vie par l'unique travail de ses bras; elle a de fait donné un exemple de dévouement héroïque tel qu'on en a vu très peu de tout temps, son père ayant vécu jusqu'à l'âge de 93 ans et sa mère jusqu'à 91 ans. M. l'abbé Labelle a voulu en introduisant cette industrie importante, nous dirons vitale pour notre population rurale, récompenser en même temps le travail et le dévouement sans limite de l'une de ses paroissiennes.

Le Père Musely, Rédemptoriste, de Montréal, qui est né d'une riche famille de tisserands de la Belgique a bien voulu faire faire le métier et le mettre en opération à Saint-Jérôme. Il est d'opinion que l'introduction de cette industrie dans notre province pourrait opérer des prodiges, si l'on sait l'exploiter intelligemment dans nos familles de cultivateurs et de la campagne, en général. (*La Minerve.*)

NOS GRAVURES.

Cheval de carrosse yorkshire bai, Prince of Wales.— Cette gravure reproduite du *London Live Stock Journal*, représente ce qu'on regarde comme un bel échantillon de la nouvelle race yorkshire bai qui a remplacé le *cleveland bai*. *Prince of Wales* descend d'une bonne lignée de chevaux de carrosse et de pur-sang tout à la fois. Il a treize ans, seize mains de haut, et est de la grandeur moyenne, moins une bagatelle, des chevaux de carrosse, dont il a d'ailleurs, le genre, la couleur, et autres traits distinctifs voulus. Il est remarquable comme étant le père de plusieurs chevaux qui ont remporté des prix, ce qui est une qualité importante chez un étalon d'une race en voie de création, comme l'est celle de *yorkshire bai*.

Vache hollandaise (Dutch-Belted), Lady Aldine.—Voici ce que dit le colonel Curtis des vaches de cette race dont *Lady Aldine*, dans la présente gravure est un bon type. Elles ne sont pas tout à fait aussi grosses que les *holsteins*, mais conviennent mieux aux terrains accidentés. Elles rivalisent avec les *ayrshires* pour la rusticité et leur aptitude à vivre et à donner un bon produit même sur de maigres pâturages, dans des endroits exposés. Elles ont un poil épais, absolument noir à part de la ceinture de poil blanc qui fait le tour du corps dans la région comprise entre le devant du pis et le derrière des pattes de devant. Elles donnent de bon lait en abondance, et les mâles font des bœufs de travail forts et rustiques. (Cette appréciation est faite au point de vue des Etats-Unis dont le climat n'est pas le même qu'ici. R.É.D.)

Bilier hampshire-down.—Le seul trait défectueux de cette race, la grosseur de la tête, semble disparaître. Je ne crois pas que les éleveurs de *hampshiredowns* cherchent à copier les *southdowns*, mais on pourrait être porté à le croire d'après la présente gravure de "*Merry Hamptor.*"

Volailles minorques noires.—On les appelle aussi quelquefois espagnoles à face rouge. Elles ne sont en fait qu'une variété de la race espagnole, dont elles ne diffèrent que par le rouge de la face. Le plumage est d'un noir métallique et foncé, et la poule pond des œufs remarquablement gros, comme ceux de la poule espagnole proprement dite. La minorque est meilleure couveuse que l'espagnole et ses poulets sont un peu plus rustiques.

Grange allemande.—Pour explication de ces deux gravures, voir l'article sous ce titre.

GRANGE ALLEMANDE.

On se sert fort souvent dans cette partie du pays d'un toit pour mettre à l'abri le foin, la paille, etc. (Ce qu'on appelle vulgairement une grange allemande. R.É.D.) On le construit sur le sol et ensuite on l'élève à la hauteur voulue, en le faisant glisser le long de quatre forts poteaux posés aux quatre coins, et en le maintenant en place au moyen de chevilles mobiles. Il est assez facile de l'élever de quelques pieds au-dessus du sol, mais c'est toute une tâche que de le monter à 16 ou 20 pieds. Cette opération pour le monter et le descendre, à mesure que le fourrage diminue, se répète d'année en année, constituant à la longue une grosse besogne.

M. A. S. Appelget, cultivateur pratique qui vit près d'ici, a récemment imaginé un appareil qui facilite beaucoup cette besogne. La gravure 1 ci-jointe représente le toit supporté

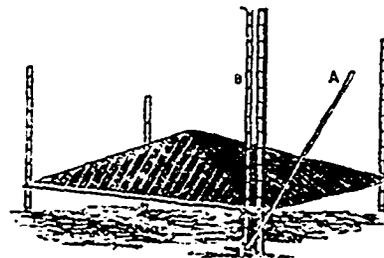


FIG. 1.

par des chevilles disposées dans les poteaux des coins, et élevé de quelques pieds. On y voit aussi le levier A, et la pièce de bois perpendiculaire et mobile B. La gravure 2 fait voir l'un des coins du toit avec le levier et la pièce de bois, et la cheville C passée dans la pièce et mise en contact avec le rebord inférieur du toit. D'un coup d'œil on comprend que lorsque la plus longue extrémité du levier est abaissée, la pièce de bois monte avec le coin du toit qu'elle supporte. Après avoir assujéti ce coin dans sa nouvelle position en mettant un trou plus haut la cheville dans le poteau du coin, on pratique la même opération sur les trois autres coins en y

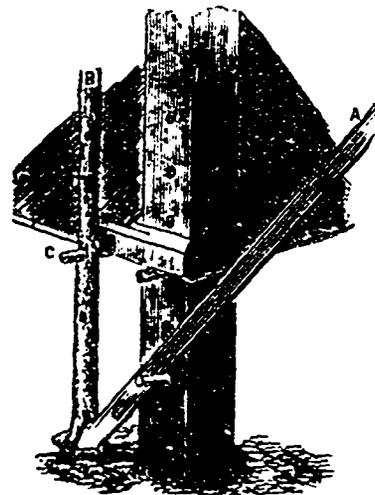


FIG. 2.

transportant successivement le levier et la pièce de bois. On revient ensuite au premier coin sur lequel on a opéré, on place la cheville C au trou plus haut dans la pièce de bois et

on répète la même opération. Avec cet appareil deux hommes peuvent facilement mettre un toit de 20 pieds carrés à la hauteur voulue. Il peut se faire que quelqu'un de vos lecteurs trouve cette méthode très utile et propre à économiser du temps.—(Country Gentleman.)
W. W. S.
(Traduit de l'anglais.)

LA RACE ESPAGNOLE.

Comme plusieurs correspondants nous ont demandé des renseignements sur la poule espagnole, nous reproduisons ici la description de cette race empruntée au *Poussin*, mais à titre de renseignements seulement et non pour recommander cette poule qui ne saurait convenir à notre climat rigoureux.

C'est une race très originale, la race espagnole.

Les volailles ont la face blanche; tel est leur caractère extérieur le plus apparent.

la fâcheuse conséquence de cet état de prostration est que les poules sont délaissées et les œufs deviennent inféconds.

Néanmoins, le coq espagnol, à ses bons moments, est aristocratique, belliqueux, élégant, et Charles Jacque, faisant une comparaison fantaisiste entre les animaux et les hommes, a pu en dire :

“ Dans son ensemble, le coq espagnol a des façons d'hidalgo qui lui appartiennent en propre; son vêtement de velours noir, son visage colleté de blanc, sa crête en forme d'aigrette et ses barbillons rouges lui donnent un air tout à fait espagnol.”

Il nous paraît certain, d'ailleurs, que si, au lieu de perfectionner sa crête et ses oreillons, au contraire des autres races, on parvenait à les réduire, peut-être produirait-on des coqs plus rustiques, capables d'être aussi régulièrement vigoureux que les coqs d'espèce différente.

Le coq espagnol a la crête très épaisse, fortement attachée



VACHE HOLLANDAISE (DUTCH BELTED), LADY ALDINE.

Quelques amateurs prisent beaucoup cette bizarrerie; à d'autres, elle déplaît vivement. Ce qui est incontestable, c'est que cette volaille de luxe se prête aux modifications et aux exagérations les plus étranges, en ce qui concerne sa crête, ses joues et ses oreilles.

En effet, on parvient à donner à ces parties de la tête des proportions phénoménales. Cette facilité de pouvoir se modifier prouve que la race espagnole a été créée par des perfectionnements successifs.

Ces oiseaux, de chair médiocre, sont très délicats et demandent des soins très attentifs.

Pour maintenir en état parfait ces épaisses chairs blanches qui couvrent les joues de certains sujets et retombent jusque sur leur poitrine, il faut prendre des précautions minutieuses et s'occuper tout spécialement de l'élevage de ces oiseaux.

Le coq est fier, mais cette fierté ne tient pas devant les bouleversements atmosphériques: ainsi, lorsque le soleil est trop violent ou que le vent souffle très froid, on voit la belle prestance de l'espagnol disparaître: il est alors tout penaud, tête baissée, dos voûté; il reste inactif, tremblant même, et

à la base près du nez; elle se prolonge derrière la tête; elle est droite, simple, extrêmement haute, transparente et d'un rouge vif et rosé; ses dents sont profondes et régulières.

Les joues sont d'un blanc mat, et quelquefois si épaisses qu'elles recouvrent presque les yeux.

Les oreillons sont longs, épais, ridés et d'un blanc mat; ils se confondent avec les joues; ils atteignent quelquefois des proportions tellement exagérées, qu'ils sont plus longs que les barbillons.

Les barbillons sont longs, très minces et pendants.

La queue est très amplement garnie de longues faucilles; elle est bien plantée et complète la tenue de ce bel oiseau qui tient à se faire remarquer par ses étranges ornements.

Les pattes sont hautes, minces et d'un gris foucé.

La poule espagnole n'est pas moins originale que le coq. Sa crête est simple, ample, dentelée, d'un rouge rosé vif, et repliée de façon toute particulière; elle forme un ornement élégant et même coquet.

Sa couleur contraste avec celle des joues; ces dernières sont entièrement blanches et se réunissent aux oreillons égale-

ment blancs. Elles n'ont pas la même épaisseur qu'elles présentent chez le coq.

L'œil noir de l'oiseau ressort au milieu de cette chair blanche et mate.

Les *barbillons* sont rouges et longs. On imagine sans peine le très pittoresque effet produit par cette opposition de couleurs : cette face blanche avec un point noir, surmontée d'une crête et terminée par des barbillons rouges, ces nuances mélangées se détachent vivement de l'ensemble du plumage qui est noir.

Les pattes sont hautes et grises.

* * *

La poule espagnole est une excellente pondeuse, 160 œufs par an et plus dans les climats chauds.

L'œuf est gros en apparence, mais l'intérieur ne répond pas à cet extérieur séduisant; le blanc s'y trouve en très grande quantité, le jaune y occupe une très petite place, et sa teinte est tellement pâle que bien des gourmets ne recherchent pas ces œufs. On peut dire que la poule espagnole ne couve pas : car lorsqu'elle est, par hasard, prise de cette velléité, elle s'acquitte très imparfaitement de sa tâche d'incubation.

Quant aux poussins, ils sont très délicats, très difficiles à élever. Comme celui des la Fêche, leur duvet tombe rapidement et n'est remplacé que très lentement par une plume naissante; cette lacune dans son vêtement rend le jeune oiseau très sensible aux variations de température, lui qui déjà par son origine de climat chaud est plus délicat que beaucoup d'autres.

Ces poussins doivent être élevés comme les plantes exotiques, et nous emploierons même pour eux l'expression technique qui s'applique à ces dernières, on doit les tenir à "mi-ombre."

Aussi ne nous étonnons-nous pas que nos voisins d'outre-Manche, qui obtiennent de si belles plantes des pays chauds, réussissent également l'élevage des espagnols : qui élève l'un peut élever l'autre; mêmes soins, mêmes précautions; on ne conserve la race espagnole qu'à ce prix.

VARIÉTÉ BLANCHE.

L'Espagnole n'a que deux variétés : la blanche et la noire.

Celle-ci a les mêmes caractères distinctifs que la précédente, grande taille, face blanche, oreillons blancs très développés, etc. Le plumage est complètement blanc et, malgré l'allure fière du coq et l'élégance de la poule, les chairs blanches ne ressortent pas sur le plumage blanc et n'ont plus ce cachet d'originalité qui étonne, lorsque l'on voit la variété noire.

La variété blanche est très probablement le résultat d'une dégénérescence; quoique rare, elle est peu recherchée.

ÉR. LEMOINE.

(Le Poussin.)

CORRESPONDANCE.

A NOS CORRESPONDANTS.

Une correspondance sur le fonctionnement de nos sociétés d'agriculture, une autre, très importante, sur les constructions rurales, et une troisième sur l'avantage des Cercles agricoles, sont forcément remises au prochain numéro faute d'espace.

Petites centrifuges à bras—Silos

Voulez-vous avoir la bonté de m'informer dans votre Journal (1) si vous me conseillez d'acheter une petite centrifuge pour 20 ou 30 vaches? Quel en est le coût?

(2) Est-il plus avantageux de construire un silo de 20 pieds carrés, en différents compartiments, ou bien de le mettre dans un

(1) Bien que les petites centrifuges à bras de Laval coûtent très cher comparativement, \$100 00 je crois qu'il y a économie à se les procurer même pour 20 vaches. En effet chaque vache devant donner 150 lbs. de beurre par année au moins et la centrifuge donnant 15 % de beurre de plus que tout autre système d'écémage, c'est 22 lbs. par vache et 440 lbs. pour 20 vaches qui sont perdues chaque année en se privant de centrifuge. C'est presque la valeur de la centrifuge dans une année seulement. Or la centrifuge devrait pouvoir durer 30 ans et plus avec fort peu de frais d'entretien.

(2) Nous conseillons les silos de 12 à 14 pieds de côtés s'ils sont en bois. Plus grands ils seraient exposés à ouvrir. En pierre, il y aurait moins d'obstacles. Il y a avantage à avoir deux silos sur une grande terre. Pour la profondeur, nous préférons leur donner 16 à 20 pieds quand les circonstances le permettent. Plus le silo est profond, plus le fourrage s'y foule et moins il fait, par conséquent, d'espace.

ED. A. BARNARD.

Silos et ensilage

1. Quelle grandeur doit avoir un silo pour hiverner deux vaches?
2. Quelle grandeur de terre dois-je semer pour remplir ce silo?
3. Le blé-d'inde de l'ouest est-il préférable à notre blé-d'inde canadien?
4. A quel temps doit-on couper le blé-d'inde pour l'ensilage?
5. Est-il préférable de le hacher?
6. Le blé-d'inde doit-il être semé plus fort qu'à l'ordinaire?

I. N. B.

RÉPONSES.—(1) Pour nos vaches ordinaires, pesant environ 700 lbs. en vie, 40 lbs. d'ensilage par jour, avec un peu de fourrage sec, plus environ 3 lbs. de son ou de la moulée, feront donner du lait comme en été. Il faut compter que 40 lbs. d'ensilage occupent un pied cube dans le silo. L'hivernement étant de 200 jours vous avez donc besoin de 400 pieds cubes de silo, soit dix pieds de hauteur et de largeur de côté. Je vous conseille cependant de faire un silo de 12 pieds de côté et de hauteur à l'extérieur. Vous ménageriez ainsi votre bois et vous pourriez avoir une provision d'ensilage pour le cas où vos pâturages ne seraient pas assez abondants.

(2) Un silo de 12 pieds sur toutes les faces contiendra environ 30 tonnes d'ensilage, soit l'hivernement de six vaches, et au delà, à 40 lbs. par jour. Un arpent de blé d'inde bien réussi donnera au moins 15 tonnes de fourrage. Je vous conseille d'en semer 7 arpents pour vos deux vaches, dans une terre grasse parfaitement préparée. Il vaut mieux en avoir toujours plus que moins.

(3) Je me suis prononcé souvent là-dessus, mais essayez les deux. Puis nourrissez à l'automne, aussitôt que le blé d'inde est bon à faucher, les deux vaches avec chaque espèce. Vous constaterez bientôt lequel est meilleur. Le blé-d'inde canadien peut être semé dans des rangs espacés de 2 pieds environ. 3 gallons à l'arpent suffiront, mais assurez-vous d'avance, en faisant lever quelques graines dans la maison, que votre semence est excellente.

Tout me porte à croire que le blé-d'inde canadien contient près du double de plus de nourriture que n'en contient celui de l'ouest et qu'une tonne de blé-d'inde canadien en vaut presque deux de l'ouest.

(4) Coupez votre blé-d'inde quand le grain est parfaitement formé sur l'épis et qu'il est passé à l'état de lait, c'est alors que le blé-d'inde, comme toutes les plantes en général, contient le plus de nourriture.

(5) Oui, bien préférable.

(6) Oui, un peu plus fort seulement. Il s'agit d'avoir beaucoup de nourriture dans le moins de poids possible. Plus votre blé-d'inde pousse fort, moins il sera nourrissant. A mon avis c'est comme l'eau que l'on ajoute à la moulée, plus il y a

d'eau plus cela pèse sans doute, mais moins cela nourrit, car l'animal aura à dépenser ses forces pour séparer cette nourriture & rejeter l'eau inutile. Voilà tout le problème, en quelques mots.

Vos questions sont très bien posées et fort intéressantes à nos lecteurs, sans doute.

E. A. BARNARD.

Sons d'avoine, terres noires.

Un estimé correspondant du cercle agricole de Palmer Road, I. du P. Ed., nous pose les questions suivantes :

A Je puis me procurer facilement des écorces d'avoine qui restent près que la farine en a été extraite. Je veux les utiliser pour la nourriture du bétail; je puis y mêler des patates, du son de blé, voire même du gru. J'ai une bouilloire de 45 gallons, murée de briques, pour y cuire ces aliments. Dans quelle proportion pourrais-je mêler les patates, le son et l'écorce d'avoine ?

a.a. Dans la disette du fourrage, pourrait-on donner cette écorce d'avoine seule, après l'avoir échaudée et salée ?

a.a.a. Ces écorces contiennent-elles quelque substance nutritive ? A notre dernière réunion, nous avons un peu discuté cette question. Les membres du cercle ont ri de moi, quand je leur ai parlé de donner ces écorces d'avoine aux animaux. La fumée qui adhère à cette écorce, quand on sèche l'avoine pour en extraire la farine, tuera nos animaux, ont-ils dit.

B. L'humus ou terre noire que l'on trouve dans les cédrières, à la surface du sol, en couches de 2 ou 3 pouces d'épaisseur est-elle un bon engrais ?

Avant de l'étendre sur le sol faut-la laisser en tas ?

A quelle sorte de terre convient mieux cet engrais ?

S'il est bon, nous en avons des milliers de charges à nos portes.

A. Nous n'avons pas d'expérience au sujet de l'écorce d'avoine. Veuillez en faire l'expérience vous-même. Tout nous porte à croire que c'est un aliment excellent, que l'on peut employer sans danger et dans n'importe quelle proportion, pourvu qu'il soit amolli au moyen de l'eau chaude et mélangé à la nourriture ordinaire, aux patates, etc. Nous conseillons à notre correspondant de faire trois essais distincts; le premier, avec $\frac{1}{2}$ écorce d'avoine, $\frac{1}{2}$ gru ou son, simplement ébouillanté, environ 12 heures d'avance, et mélangé avec les patates bouillies en quantité plus ou moins grande, à volonté; la seconde avec patates, $\frac{1}{2}$ écorce d'avoine, $\frac{1}{2}$ son ou gru, le tout bouilli convenablement et le troisième avec $\frac{1}{2}$ écorce d'avoine, $\frac{1}{2}$ son ou gru ébouillanté et des patates lavées et hachées non bouillies. Dans la nourriture des bêtes à cornes, les autorités ne reconnaissent pas d'avantage à faire bouillir les légumes. Il peut en être différent pour les pores, mais même là-dessus, on n'est point d'accord. Tout le monde admet cependant que les pailles et les sons divers sont rendus beaucoup plus digestibles par la fermentation qui s'établit dans une masse de gros fourrages ébouillantés. Cette fermentation doit cependant être arrêtée avant l'acidulation, surtout pour les bestiaux.

a.a. Nous ne le croyons pas. Puisque cette matière ne coûte rien, vous pouvez en faire l'essai sur un animal ou deux, et de diverses manières. Mais il est impossible que ces écorces données à l'exclusion de toute autre nourriture soit une nourriture complète. Dans un prochain article, nous dirons ce qu'il faut entendre par une nourriture complète.

a.a.a. Les auteurs reconnaissent aux sons d'avoine une valeur nutritive d'environ un tiers de moins que celle du bon foin et du double environ des bonnes pailles ordinaires. Nous ne voyons pas en quoi le grillage donné pour enlever les corticules (que vous appelez écorce) pourrait nuire à la santé des animaux. Essayez, avec prudence et graduellement, et veuillez nous en donner des nouvelles.

Ces matières ont certainement une valeur fertilisante considérable. Si vous pouvez vous en procurer en abondance et à bon marché, essayez dans vos patates, remplaçant trois charges de fumier par une bonne grande charretée de corti-

cules. Vous devriez ainsi doubler votre récolte de patates et enrichir votre terre.

B. Oui, pour les terres fortes ou pour les sables. Egouttez bien d'avance, de manière à faire sécher la terre et faire disparaître les acides que contiennent ces seldrières. Mettez sur place en gros tas pendant la sécheresse et couvrez de branches de cèdres et de manière à empêcher l'eau d'y pénétrer. Vous pourrez ainsi charroyer facilement aux premières neiges. Étendez de suite soit sur vos prairies, soit sur les champs que vous destinez aux patates, au blé d'inde, etc., etc. Vous pourrez ainsi remplacer une charge de fumier par deux charges de bonne terre noire bien drainée et bien asséchée. Mais rappelez-vous que c'est là plutôt un amendement qu'un engrais. Il faut par conséquent mettre du fumier quand même. Mais vous pourrez ainsi économiser un tiers du fumier que vous employez ordinairement. Veuillez essayer et nous en donner des nouvelles.

ED. A. BARNARD.

Nourriture du bétail vs. foin vendu.

Berthier, 27 janvier 1888.

Ces questions d'importance majeure requièrent un travail considérable que nous espérons donner dans le prochain numéro d'avril.

Je me rappelle avoir lu, il y a plusieurs années, dans un rapport de la chambre, que M. Cochrane émettait l'idée suivante : "qu'il n'y avait pas de profits à élever des animaux sur un terrain valant plus que \$50.00 l'acre." Comme le terrain à Berthier vaut de \$80.00 à \$100.00 l'arpent, en général, je me permettrai de vous demander votre opinion dans le *Journal d'agriculture* sur ce sujet, parce que vous rendriez service à plusieurs d'entre nous. J'entends souvent dire à des personnes compétentes que les animaux paient. D'autres prétendent que le foin paye mieux. Afin d'avoir une réponse raisonnée avec chiffres, il faut que je vous donne quelques détails. D'abord, nos terres sont de terre grise. Communément parlant, sans engrais nous faisons en moyenne 150 bottes de foin à l'arpent; d'un autre côté, si j'engraisse une pièce de terre et la mets en patates, puis l'année suivante en grains avec trèfle et mil, je suis certain d'avoir pour plusieurs années de suite 300 bottes à l'arpent. Comme vous voyez, la différence est énorme. Je vous pose cette question pour ma paroisse, parce que le terrain change généralement d'une paroisse à l'autre, de plus, je veux que vous fassiez vos calculs avec un bétail ordinaire.

Encore une fois, une réponse obligera infiniment votre serviteur,
A. MOUSSEAU.

M. Mousseau soulève là un des problèmes les plus importants pour notre agriculture provinciale en général. Ce sont des questions qui nous ont occupé beaucoup depuis plusieurs années et qui méritent la plus grande attention.

ED. A. BARNARD.

Colonie du Nominique.

Un tout petit mot pour relever une légère erreur qui s'est glissée dans la magnifique correspondance de l'honorable M. Beaubien, publiée dans votre numéro de janvier dernier. M. Meuilleur n'est pas le fermier de MM. Dawes, mais bien de M. J. G. Lanthier, et le silo dont M. Beaubien fait mention a été construit il y a deux ans sous la direction de M. Lanthier lui-même, à qui revient l'honneur d'avoir inauguré cette excellente institution des silos au Nominique. L'an dernier, M. Lanthier fit remplir son silo avec une récolte d'avoine verte qui promettait beaucoup, mais que son colon, ayant semé très tard sur un nouveau défrichement, avait infailliblement perdue s'il n'avait eu ce mode de conservation.

Cette conserve, qui fut excellente, dura une partie de l'hiver, et fut consommée avec avidité par le bétail de M. Meuilleur. Cette année son silo est encore bien rempli, ce qui va lui permettre d'hiverner en bonne condition huit à dix têtes de bétail.

Il y a à peine trois ans que M. Lanthier installa son colon sur ses lots, et déjà l'avenir de ce jeune établissement est assuré.

Que ces quelques remarques soient faites sans préjudice aux

M. Dawes, qui y possèdent aussi des lots et en poussent le défrichement avec vigueur, mais afin de rendre justice au mérite de M. Lanthier et l'encourager pour ses nobles efforts, et son ardeur à promouvoir la colonisation dans cette belle région du Nominique.

MICHEL MONAT.

PINTADES.

Monsieur, — M'étant procuré, après l'exposition de Québec, un jeune couple de pintades, vous m'obligeriez beaucoup en me faisant connaître les qualités ou les défauts que peut avoir ce gallinacé. J'ai cherché dans presque tous les numéros du *Journal d'agriculture*, depuis sa fondation, et je n'ai rien trouvé à l'égard de la pintade. J'ignore complètement si la pintade peut, par sa chair ou autrement, récompenser des soins qu'elle doit exiger, ou si elle ne sert qu'à troubler le calme de la basse-cour, par ses cris aigus. Je ne connais nullement aussi, quelle est la nourriture qui lui convient le mieux, et comment dans leur jeune âge on peut reconnaître le coq de la poule ?

Veillez recevoir d'avance mes remerciements pour toutes les informations que vous pourriez me donner.

J. Z. D., Ste-F., I. O.

La pintade, oiseau criard s'il en est, notre correspondant s'en est déjà aperçu, nous n'en doutons pas, est difficile à garder dans la basse-cour pour deux raisons. D'abord il est batailleur, et fait la terreur des poules et même des coqs, et puis, il est essentiellement vagabond.

Il est très difficile de reconnaître le mâle de la femelle chez la pintade et les meilleurs connaisseurs s'y trompent parait-il. Il n'y a qu'au temps de l'accouplement qu'on peut les reconnaître à coup sur. Deux ou trois femelles pour un mâle sont suffisantes si l'on veut être certain de la fertilité des œufs. On va même jusqu'à dire que pour être parfaitement sûr sous ce rapport il ne faut laisser qu'une femelle à chaque mâle. La pintade pond tout l'été, et donne une grande quantité d'œufs. Mais, elle est mauvaise couveuse, comme toutes les grandes pondeuses, et l'on fait couver ses œufs par une poule, qui peut en recevoir jusqu'à vingt, vu qu'ils sont bien plus petits que les œufs de poules. Ils sont, d'ailleurs, excellents à manger. La pintade cherche à cacher ses œufs, mais le mâle rôde toujours aux environs du nid, ce qui aide à le découvrir. Les œufs doivent être couvés vingt-six jours avant d'éclore.

Les petits sont aussi difficiles à élever que les petits dindons. Ils sont sensibles au froid, à l'humidité, et sont exposés tant qu'ils n'ont pas l'espèce de petite corne qui leur pousse sur la tête, au bout d'environ six semaines. Il leur faut des œufs de fourmi, des vers, des déchets de viande hachée fin, du lait caillé. Une fois cette période passée, ils sont rustiques et on les nourrit comme des poules.

Il ne faut pas chercher à engraisser la pintade dans un espace restreint. Elle y mourrait. Il lui faut une grande remise, éloignée du bruit, avec beaucoup de blé, d'orge et surtout de pommes de terre, de chou, de laitue et autres aliments verts.

La pintade est un peu plus frileuse que la poule. Engraisée, elle pèse comme une poule ordinaire. Sa plume est excellente. Sa chair est plus savoureuse que celle de la poule et tient un peu de celle du gibier. Mais, en somme, quel oiseau criard et vagabond !!

J. C. CHAPAS.

ECHO DES CERCLES.

Cercle agricole de Sherbrooke. — Le cercle agricole de Sherbrooke s'est réuni en assemblée annuelle dimanche, 15 janvier dernier, au lieu accoutumé, et l'on a procédé à l'élection des officiers pour l'année courante qui a donné le résultat suivant : président, M. Bapliste ; vice-président, M. Jos. Allard ; trésorier, M. Eugène Bourque.

Cercle agricole chez les acadiens.

Monsieur le directeur, — Voulez-vous avoir la bonté d'insérer dans le *Journal d'agriculture*, les quelques notes qui suivent : Notre cercle est plus florissant que jamais.

Nous avons une réunion tous les 15 jours.

L'assistance est nombreuse.

Vos prévisions se sont réalisées, et le cercle fait certainement du bien. Ce bien sans être très sensible, est un encouragement.

Voici les améliorations que j'ai constatées :

On a apporté plus de soin à la production et à la fabrication du beurre.

Les membres du cercle ont fait des efforts louables pour augmenter la quantité des engrais.

Quelques-uns ont commencé à égoutter leurs terres avec plus de soin.

M. Jean Poirier, chemin De Blois, a ouvert deux fossés, chaque côté de sa terre ; de cette sorte, il a pu ensemencer 15 jours plus vite, et il a eu une magnifique récolte d'avoine, récolte certainement double de celle de l'année précédente.

M. Grégoire Poirier, *Union Road*, a aussi creusé un fossé sur sa terre, dans un endroit humide ; il a semé plus tôt et récolté plus.

Mon voisin, M. Richard Noonan, quoique un peu incrédule, tout d'abord, a aussi ouvert des voies d'égouttement ici et là. Il s'en trouve bien. Il m'a dit qu'il ne voudrait pas remplir un de ces fossés pour \$10.00, par ce qu'il dit en retirer un grand avantage.

Tous les membres du cercle, à quelques exceptions près, ont semé du blé d'inde fourrage, *fodder corn* ou blé d'inde à dents de cheval. Les vaches en sont très friandes et donnent plus de lait avec cette nourriture.

Les veaux aiment le *fodder corn*, et s'en trouvent bien. Plusieurs en ont fait l'expérience.

Le blé d'inde pour fourrage a bien rapporté partout, excepté chez un seul. Il avait été semé trop tard.

L'été prochain nous aurons un silo.

Agréez nos remerciements, Monsieur le directeur, et veuillez nous croire vos tous dévoués, les membres du "Cercle agricole Saint-Isidore le laboureur," de Palmer Road, I. du P. Ed.

20 janvier 1888.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce, dans ce journal, de M. Godefroi Beudet, lequel offre en vente à très bon marché des veaux Ayrshire pure race. C'est une occasion qui n'est pas souvent offerte à Messieurs les cultivateurs qui désirent améliorer leurs bêtes à cornes, sans grandes dépenses. Aussi nous leur conseillons d'en profiter.

BON MARCHÉ.

Le soussigné désirant ne pas augmenter le nombre de son bétail AYRSHIRE offre en vente, à des prix très réduits des veaux pure race tous enregistrés : mâles, \$10.00 ; génisses, \$12.50, livrés au bateau ou au chemin de fer.

Son troupeau peut rivaliser avec les meilleurs en Canada, ayant été choisi parmi ceux des éleveurs bien connus : ALLAN, DAWES, DRUMMOND, etc.

S'adresser à

GODEFROI BEAUDET,

Valleyfield, P. Q.